

Commission de la Culture et de l'Enfance du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014–2015

12 MAI 2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU MARDI 12 MAI 2015 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Théâtre Océan Nord et situation des théâtres en Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 76 du règlement)	4
2	Interpellation de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Théâtre Océan Nord» (Article 76 du règlement)	4
3	Questions orales (Article 81 du règlement)	7
3.1	Question de Mme Anne Lambelin à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Offre muséale pour les personnes malvoyantes»	7
3.2	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Offre de microcrédit pour les artistes»	9
3.3	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Budget de la culture: incertitude des secteurs»	10
3.4	Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suivi des avis du conseil sur le renouvellement des musées et futur "Musée L"»	11
3.5	Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «"Musée L" à Louvain-la-Neuve»	11
3.6	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Concrétisation de la plateforme de coopération avec la Communauté flamande»	12
3.7	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Concertation bruxelloise»	12
3.8	Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nouveau festival Namur en mai»	14
3.9	Question de Mme Caroline Persoons à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Contrat-programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec le CIVA»	15
3.10	Question de Mme Caroline Persoons à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Espaces indépendants de collectionneurs d'art contemporain à Bruxelles»	16
3.11	Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Reconnaissance de nouveaux centres culturels»	17
3.12	Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Subsides reçus par la Fête des solidarités»	18
3.13	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Évaluation du décret "Culture/École" et de la stratégie en la matière pour la législature»	19
4	Interpellation de Mme Catherine Moureaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Intervention accueil» (Article 76 du règlement)	20
5	Questions orales (Article 81 du règlement)	22

5.1	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Enfance: milieux d'accueil et Sabam»	22
5.2	Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Jouets contrefaits»	22
5.3	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Haute toxicité de jouets et tapis-puzzle contenant du formamide».....	22
5.4	Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Télévision et conséquences sur le développement de l'enfant»	24
5.5	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Enfance: lutte contre la précarité à l'ONE»	25
5.6	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Première phase de l'implémentation de l'article 66 du contrat de gestion de l'ONE».....	26
5.7	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Cadastre croisé des places d'accueil de l'enfance»	27
5.8	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Création de places de crèches dans les zonings industriels et artisanaux»	28
5.9	Question de Mme Magali Dock à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Rôle de la FWB en matière de prévention et de sensibilisation à la cybercriminalité»	28
5.10	Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réduction de la durée de séjour en maternité».....	29
5.11	Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Contrôle des milieux d'accueil bruxellois à la suite de l'évolution législative en Flandre»	30
5.12	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Structures multi-accueil»	31
5.13	Question de Mme Anne Lambelin à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Aide aux parents bénéficiaires du SECAL »	33

6 Ordre des travaux

34

Présidence de M. Philippe Knaepen, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 9 h 15.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de M. Christos Doukeridis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Théâtre Océan Nord et situation des théâtres en Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 76 du règlement)

2 Interpellation de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Théâtre Océan Nord» (Article 76 du règlement)

M. le président. – Ces deux interpellations sont jointes.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Je voudrais tout d'abord remercier Mme Emmery d'avoir accepté de postposer l'interpellation parce que j'étais absent pour des raisons de santé.

Madame la Ministre, vous le savez certainement, accablé par une situation difficile et un brouillard institutionnel permanent, le Théâtre Océan Nord a annoncé qu'il allait réduire de façon drastique le contenu public de la prochaine saison. Elle ne s'ouvrira que pour deux accueils et avec un impact immédiat sur l'emploi, est-il annoncé. Cela concerne d'abord l'équipe permanente, mais aussi l'engagement des équipes artistiques et de techniciens du spectacle.

Cette annonce a fait de l'effet dans le secteur culturel et artistique bruxellois. La situation décrite par l'équipe dirigeante du Théâtre Océan Nord ne peut qu'interpeller, notamment au niveau du pouvoir subsidiant. La spécificité de ce théâtre en tant que laboratoire de création pour les jeunes artistes et les nouvelles formes créatives rend la diminution de ses activités d'autant plus dommageable pour le paysage théâtral et artistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'aimerais revenir sur la situation que traverse le théâtre depuis des années. Le dernier contrat-programme conclu entre le Théâtre Océan

Nord et la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est terminé en 2010. Depuis lors, il a été prolongé d'avenant annuel en avenant annuel. En outre, pour nombre d'institutions culturelles, notamment les centres culturels et la majorité des autres théâtres, les subventions n'ont pas été indexées durant toute cette période, alors même que les charges fixes augmentaient.

Cinq ans d'incertitude et de promesses politiques manquées auront poussé le Théâtre Océan Nord au bord du gouffre. Au-delà de la non-indexation, vous avez par ailleurs décidé d'appliquer une diminution uniforme de 1 % sur l'ensemble des contrats-programmes lors du budget 2015.

Le Théâtre Océan Nord n'est pas le seul concerné. Nous avons eu l'occasion d'aborder l'enjeu des contrats-programmes des théâtres à plusieurs reprises au sein de cette commission. La situation relève aussi du projet non abouti d'alignement des contrats-programmes en arts de la scène. Ce projet a été entamé mais n'a jamais été conclu par l'ancienne ministre de la Culture. En 2012, celle-ci avait en effet annoncé un processus de remise à plat dans le secteur du théâtre. Je vous avais interrogée à ce sujet le 29 janvier dernier. Vous me répondiez alors que les avis concernant les contrats-programmes avaient été rendus le 20 août 2014. Ils vous ont été transmis le 17 octobre. Vous nous affirmiez que les décisions interviendraient avant le 1^{er} janvier 2015 pour une application au 1^{er} janvier 2016.

Pouvez-vous me confirmer ce calendrier? Avez-vous entamé un processus de rencontre des opérateurs qui n'avaient pas été auditionnés par ailleurs? Quel est le projet exact quant à la reconduction des contrats-programmes? Pouvez-vous nous en dire désormais davantage concernant l'enveloppe, mais aussi les synergies potentielles ou les mutualisations? De quand datent les contrats-programmes des autres théâtres?

Dans votre réponse du 27 janvier, vous rappelez plusieurs focus du processus «Bouger les lignes» et notamment le décloisonnement des disciplines, le soutien à la création, le soutien à l'emploi et le soutien à l'emploi des jeunes artistes. À cet égard, le Théâtre Océan Nord semble répondre très spécifiquement à ces objectifs, comme en témoigne la réaction de nombreux artistes sur le terrain, qui rappellent l'importance de cette institution pour la recherche et la création.

Je vous demanderai enfin si vous avez eu l'occasion de rencontrer les opérateurs du Théâtre Océan Nord. Si c'est le cas, qu'en est-il ressorti?

Mme Isabelle Emmery (PS). – Dans un premier temps, je vous parlerai du cas particulier du Théâtre Océan Nord et, dans un second temps, j'élargirai mon propos à l'ensemble du secteur.

Mon groupe politique s'est déjà préoccupé de cette question puisque, le 15 janvier 2015, ma

collègue Anne Lambelin vous interrogeait sur le renouvellement des conventions et des contrats-programmes des opérateurs du secteur des arts de la scène. Vous nous informiez alors de votre volonté de communiquer votre décision pour le mois de juin et, entre-temps, de désigner les porteurs de projets. Vous insistiez aussi sur votre vision de l'évolution de la politique culturelle et de la nécessaire redéfinition des objectifs des contrats-programmes.

Malheureusement, dans cet intervalle, le Théâtre Océan Nord a annoncé la diminution du nombre de ses créations pour la saison prochaine. En effet, sa directrice, en l'absence d'informations sur l'avenir de son subventionnement par la Fédération Wallonie-Bruxelles et vu les coupes budgétaires liées à la diminution de 1 % de toutes les conventions et contrats-programmes, a dû réduire la voilure.

Quelle position le Conseil de l'art dramatique (CAD) a-t-il prise concernant le renouvellement du contrat-programme du Théâtre Océan Nord?

Votre analyse du dossier diffère-t-elle des recommandations de l'instance d'avis?

Avez-vous rencontré les responsables du théâtre avant l'annonce faite à la presse par sa directrice au sujet de la diminution du nombre de créations?

La suite de mon propos s'inscrit dans un contexte plus large, mais très important puisqu'il concerne le devenir du secteur des arts de la scène. Lors du débat que nous avons eu le 30 avril 2015 à la faveur de certaines interpellations, vous nous précisiez le contenu d'une circulaire envoyée aux opérateurs. Vous y faisiez référence à une note d'intention concernant le secteur.

Avez-vous effectivement rencontré l'ensemble des opérateurs comme vous l'aviez indiqué, ou cela est-il encore en cours?

L'actualisation de différents dossiers que vous évoquiez repose-t-elle sur des éléments purement budgétaires ou existe-t-il des modifications dans le projet artistique? Dans ce dernier cas, l'instance d'avis a-t-elle été consultée à propos des changements, à savoir notamment le renforcement de l'emploi et de la promotion des artistes, la clarification des missions des opérateurs afin d'assurer une réelle diversité de l'offre, ou encore la volonté de toucher de nouveaux publics?

De quelle manière avez-vous intégré ces grandes orientations dans la politique culturelle des contrats-programmes? Où va-t-on retrouver ces orientations dans la rédaction? Dans quels articles, dans quels chapitres?

La note d'orientation de la politique théâtrale à laquelle vous avez fait référence le 30 avril 2015, annoncée pour le mois de mai, va-t-elle être présentée de manière exhaustive au parlement? L'information est actuellement diffuse.

Les résultats des ateliers à propos de votre plan «Bouger les lignes» n'étant pas encore disponibles, comment allez-vous articuler cette note d'orientation avec les futures conclusions de ce plan?

Nous sommes en présence d'une quasi-révolution des esprits dans le secteur. Étant donné que ce sont de profonds changements dans les lignes directrices pour les opérateurs, envisagez-vous de modifier le décret?

Ma dernière question a trait au changement de catégorie dans le nouveau contexte du moratoire. Ce point est-il ouvert ou pas?

Je sais que j'ai débordé de ma note écrite, mais je crois que c'était justifié par le fait que nous sommes bel et bien dans le cadre d'une interpellation et que l'actualité de la dernière quinzaine me permet de rebondir sur ces éléments.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je me suis déjà expliquée sur ce point à la suite d'une question posée il y a quinze jours.

J'ai envoyé une lettre à l'ensemble des différents opérateurs des arts de la scène afin de bien tout expliquer, comme je m'y étais engagée. La décision à propos des reconductions et des montants sera prise en juin. Concernant les nouveaux contrats-programmes, nous entrons dans une période nouvelle de cinq ans. Ceux-ci doivent s'inscrire dans la logique des orientations de la nouvelle politique culturelle que nous comptons mener, à savoir mettre l'accent sur l'artiste et l'emploi des artistes. Nous devons avoir une meilleure transparence en ce qui concerne la présentation et la ventilation des budgets selon la part artiste, la part opérationnelle, la part pour des services de cadre, la part sur des missions différentes.

Dans le monde des arts de la scène, il est également opportun d'avoir une diversité. Pour cela, il faut qu'il y ait des spécificités, des missions mieux précisées en ce qui concerne certains types de théâtre. On a besoin de théâtre-action, de nouvelles compagnies émergentes, de théâtre plus populaire. Il faut aussi que les projets soient beaucoup plus précis.

Par ailleurs, comme je l'ai dit, le monde du théâtre doit être organisé de manière optimisée. Non pas en diminuant l'enveloppe budgétaire affectée au théâtre, mais en mutualisant, le cas échéant, les décors, les services décors et costumes, la billetterie, en tout ou partie selon une base locale, la communication, etc. Les coûts ainsi réduits peuvent être réinvestis dans la création, dans le nombre de représentations, dans l'emploi, dans la part auteur et la part artiste, etc. Ces nouveaux contrats-programmes rentreront tout à fait dans ce cadre.

C'est pourquoi j'ai prévu de déposer fin mai une note d'orientation pour expliquer la vision des

arts de la scène des cinq prochaines années, afin de faire la clarté sur les rôles, d'avoir une transparence sur le fonctionnement et les coûts, de définir des priorités en ce qui concerne la promotion et l'engagement des artistes, la vie des jeunes compagnies, la place réservée aux compagnies émergentes, etc. C'est sur la base de cette note d'orientation que les contrats-programmes seront établis en juin.

Je confie ce rôle à un consultant afin que pour la fin de l'année, nous puissions rédiger des contrats-programmes sur la base d'un audit et de propositions d'optimisation qui permettent de dégager des marges complémentaires. Je ne vais pas subitement avoir cinq millions de plus pour les théâtres, mais il est possible de trouver en interne des marges complémentaires. Cela exige bien entendu de faire un vrai travail. On pourrait notamment rassembler, à Bruxelles et en Wallonie, le service décors et costumes pour l'ensemble des théâtres avec du personnel pérenne. J'y serais favorable. Mais il existe bien d'autres pistes, comme la mutualisation du service billetterie par exemple.

Tout cela se discute et se négocie avec le secteur, sans qu'il soit question d'imposer quoi que ce soit. Par rapport aux nouvelles priorités, cela permet d'ouvrir des places et d'augmenter les budgets pour ceux qui le méritent.

Au départ, Océan Nord était une compagnie subventionnée comme telle et non comme théâtre. Je comprends dès lors qu'ils aient des difficultés financières. Océan Nord fera l'objet d'une analyse et des décisions seront prises sur la base des avis émis. On pourrait également envisager une fusion de projets, certains étant peut-être à bout de souffle, d'autres étant en train d'émerger. Comme on ne dispose pas nécessairement de place et de lieux pour tous, cela pourrait être intéressant.

Pour l'heure, nous rencontrons les dépositaires des projets. Nous entendrons également des acteurs clés. J'ai reçu les représentants des deux commissions, les patrons, les syndicats. Sur cette base, je déposerai, fin mai début juin, une note qui fondera les décisions. Dans le courant du mois de juin, nous serons fixés.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je me perds un peu dans les échéances. D'une part, vous dites que vous rédigerez une note d'orientation d'ici à fin mai. J'imagine que c'est sur cette base que vous motiverez la décision qui sera communiquée aux différents acteurs début juin. D'autre part, vous évoquez une échéance d'ici à la fin de l'année. Je n'ai pas compris l'articulation entre ces trois échéances.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le calendrier prévu d'ici à fin décembre se présente comme suit. Je soumettrai d'ici à fin mai une note d'orientation au conseil. En juin, sur la base des avis, nous rendrons pu-

blics les décisions et montants affectés. Nous aurons alors jusqu'à fin décembre pour discuter des contrats-programmes, sur la base de la note d'orientation bien entendu. Nous établirons par exemple des règles claires sur la part emploi et la part artiste, la manière de présenter les budgets, les règles de gouvernance, la manière d'organiser une optimisation sur la base notamment des conclusions établies par un consultant. Au terme de ce processus qui prendra sans doute deux ou trois ans, chacun verra ses missions clarifiées.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je vous remercie de m'avoir précisé le calendrier.

Vous avez confirmé qu'il allait être fait appel à un consultant. Qui s'en chargera? Ce consultant va-t-il travailler à votre service ou au service des différents acteurs pour les aider à réaliser le travail de mutualisation dont vous avez parlé?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ce consultant sera à la disposition des acteurs du secteur et de la commission afin de pointer les endroits où chacun peut faire des économies d'échelle en mutualisant les ressources ou afin de dégager des marges, en organisant autrement le décret, en vue de réinvestir dans ce qui est le plus important, à savoir la part artiste, l'emploi, le nombre de représentations, l'émergence de nouvelles compagnies, etc. Il s'agit de se concentrer sur la part purement artistique pour éviter de consacrer une part trop importante des 30 millions à la construction ou aux frais généraux, qui pourraient être gérés de manière plus économe.

À titre d'exemple, pour le secteur des musées, j'ai introduit dans les contrats-programmes l'idée d'un avenant sur la base notamment des propositions de mutualisation entre musées.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Si je comprends bien, une décision sera communiquée en juin pour une partie des montants consacrés à chacun des acteurs. Ces montants risquent encore d'évoluer d'ici à fin décembre en fonction du travail réalisé sur la mutualisation.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Les montants de base décidés sur une base pluriannuelle seront connus. Évidemment, les montants qui vont se dégager du processus pourront être réinvestis sur la base du travail d'optimisation.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Nous vous demanderons plus de précisions en juin, ce qui nous permettra certainement d'y voir plus clair. J'attire votre attention sur deux éléments. Vous dites souvent que le budget de la Culture n'a pas été touché. Ce n'est pas tout à fait exact puisque nous partons d'une diminution uniforme de 1 % sur l'ensemble des contrats-programmes. Par ailleurs, à vous entendre, un montant fixe serait déclaré au mois de juin. Par la suite, d'autres

montants pourraient éventuellement, sur une base de mutualisation, être réinjectés dans le secteur pendant les cinq ans à venir.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Comment cette note d'orientation du mois de mai s'articule-t-elle avec le plan «Bouger les lignes»? Quel est l'apport des ateliers? Quel est le rôle de l'instance d'avis dans la rédaction de cette note?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je vais soumettre le projet de note aux instances d'avis et, bien évidemment, aux personnes qui travaillent sur le plan «Bouger les lignes». Ce projet correspond en tous points aux éléments de renforcement de la place de l'artiste et de la part emploi, de la réduction des coûts de fonctionnement, de la transparence de la gestion des théâtres.

Nous allons prévoir des parts relativement équilibrées sur la base de l'analyse du secteur que nous sommes en train de mener.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Vous dites que des moyens seront alloués en juin sur la base de la renégociation des contrats-programmes et des moyens dégagés par la mutualisation. Cela implique-t-il qu'on les retire à certains pour les donner à d'autres? Cet objectif très rationnel n'est-il pas de nature à déséquilibrer le secteur?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je ne puis donner les conclusions d'une mission de consultance en cours. Je n'ai pas de nouveaux moyens par rapport à l'ensemble du secteur. Celui-ci demande davantage d'investissements, de subventionnements de nouvelles compagnies, et surtout un transfert vers l'artistique et l'emploi. Or comme dans l'ensemble de notre gestion culturelle, le secteur est mangé par des coûts de fonctionnement, de structure et de personnel administratif qui, mutualisés, peuvent être réduits. Cette réduction passe alors dans la part artistique. Parfois, des gestions pourraient de toute évidence être optimisées.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Nous sommes tous conscients qu'il s'agit d'une réelle transformation des esprits lorsque vous évoquez la spécialisation de tel ou tel opérateur.

Cela ne se passe-t-il pas par un décret?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il faut bien évidemment une base décrétale pour l'avenir, mais on peut très bien le faire via le contrat-programme.

Améliorer le décret ne me pose aucun problème. Le décret actuel définit quelles sont les missions. Les missions peuvent évidemment un peu varier d'un théâtre à l'autre suivant la spécificité du projet. Le Théâtre de Poche n'est pas le Théâtre du Parc, par exemple.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je n'y vois pas encore très clair.

M. le président. – Les incidents sont clos.

3 Questions orales (Article 81 du règlement)

3.1 Question de Mme Anne Lambelin à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Offre muséale pour les personnes malvoyantes»

Mme Anne Lambelin (PS). – L'article 23, 5°, de la Constitution reconnaît à chacun le «droit à l'épanouissement culturel et social». Si aucun dispositif légal ou réglementaire ne vise spécifiquement la problématique de l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap, cette problématique est au cœur des politiques culturelles menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il y a quelques semaines, le Musée juif de Belgique a annoncé l'organisation de visites multisensorielles pour les personnes malvoyantes. D'autres musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ont mis en place ces dernières années des initiatives destinées à rendre leurs collections accessibles aux personnes malvoyantes. Il semblerait toutefois qu'il soit davantage question d'initiatives ponctuelles que d'une politique coordonnée d'accessibilité.

Dans la déclaration de politique communautaire, l'accès à la culture pour tous et les mécanismes facilitant l'accès à l'offre culturelle pour les personnes souffrant d'un handicap figurent parmi les priorités du gouvernement. Si une concertation existe en matière d'accessibilité physique avec les associations spécialisées et le service des infrastructures culturelles pour les projets d'aménagement, il n'existe, à ma connaissance, encore rien de ce type entre les associations de personnes malvoyantes et le service Patrimoine et Arts plastiques.

Lors d'une précédente réunion de la commission, vous aviez annoncé votre volonté de revoir le décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées et autres institutions muséales, ainsi que les objectifs dans le champ de l'éducation permanente.

Envisagez-vous d'intégrer, dans votre projet de modification du décret «Musées» ou dans les conventions et contrats-programmes avec les opérateurs, des dispositions particulières pour encourager l'accessibilité aux personnes malvoyantes et malentendantes?

Quels sont les moyens actuellement consacrés en éducation permanente au soutien des asso-

ciations pour personnes malvoyantes afin de favoriser l'accessibilité culturelle?

Dans le cadre de «Bouger les lignes», est-il envisagé d'aborder la question de l'accessibilité culturelle au sens large pour les personnes souffrant d'un handicap? Les associations concernées ont-elles été invitées à participer aux différents groupes de travail?

Enfin, de quelle manière comptez-vous poursuivre le travail de sensibilisation mené par votre prédécesseur auprès des musées et institutions muséales pour les inciter à accroître leurs efforts en vue de l'accessibilité aux publics malvoyants? Un budget spécifique est-il destiné à ce type d'opérations et, dans l'affirmative, pouvez-vous nous en communiquer le montant?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Pour répondre à votre première question, je voudrais préciser que l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 2006 portant exécution du décret du 17 juillet 2002 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées et autres institutions muséales prévoit que les musées formalisent des partenariats avec les institutions œuvrant dans les domaines culturels, éducatifs, sociaux, économiques et touristiques et organisent des activités culturelles et/ou pédagogiques adaptées à l'ensemble des publics, particulièrement aux publics socialement et culturellement diversifiés.

La responsabilité de la réalisation de ces objectifs repose donc d'abord sur l'opérateur reconnu qui peut en outre être aidé au travers des dispositifs régionaux relatifs aux questions de handicaps.

C'est dans ce cadre, avec l'aide des ministres des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, que nous avons mis en place un groupe de travail afin de mener une politique transversale, notamment en ce qui concerne l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, laquelle nécessite une collaboration accrue entre les différents acteurs.

Si la Direction du patrimoine culturel ne consacre pas de budget spécifique au public malvoyant, des aides sont octroyées par le biais de la Fédération à des ASBL qui œuvrent avec détermination dans ce domaine.

Je pense notamment à l'ASBL Passe Muraille, un opérateur de la Fédération qui, grâce à son bureau d'études en accessibilité architecturale et conceptions signalétiques, répond à des demandes d'analyses en s'appuyant sur le concept de *Global Access* dont les trois piliers sont l'accessibilité technique, l'accessibilité comportementale et l'accessibilité à la communication et à l'information.

Les musées sont ainsi indiqués comme étant accessibles ou non et l'ASBL les aides dans le

processus de réflexion préalable à une démarche d'accessibilité, dans l'octroi des moyens techniques et multimédias au service des personnes aux besoins spécifiques, la formation du personnel et l'évaluation de l'expérience entamée par certains musées.

Je citerai également les 25 000 euros octroyés annuellement à Educateam, le service éducatif et culturel des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique. Ce service travaille avec les jeunes, notamment ceux souffrant d'une déficience visuelle, en organisant des visites adaptées grâce au programme qui développe, avec le soutien de la Ligue Braille, une méthodologie basée sur le partenariat esthétique et l'audiodescription dans le but de faire connaître et apprécier la peinture aux aveugles et aux malvoyants. Le système Braille est également employé.

De nombreux musées se préoccupent de la question. Je pense à Mons 2015 où l'accès à plusieurs expositions, comme celle consacrée à Van Gogh, a représenté un test à grande échelle servant de base à la réflexion sur l'accessibilité sur les autres sites du pôle muséal montois.

Depuis quelques années, le service pédagogique du pôle muséal de Mons, le Dynamusée, et l'œuvre fédérale Les Amis des aveugles et malvoyants collaborent dans l'organisation des visites adaptées pour le public présentant un handicap visuel. C'est dans ce cadre que quelques guides du pôle muséal ont participé à des journées de formation coordonnées par le service d'accompagnement des Amis des aveugles. Lors de ces journées, l'accent est mis sur les attitudes à développer pour répondre aux besoins des personnes déficientes.

Dans le cadre de la politique culturelle, le décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente offre de nombreuses possibilités pour soutenir des actions culturelles pour tous, mais aussi pour les personnes porteuses de handicaps.

Certaines organisations œuvrent en particulier à la participation citoyenne et culturelle des personnes porteuses de handicaps, dont les malvoyants. Je vous citerai l'ASBL Le Troisième œil qui a pour but la sensibilisation et l'information sur la problématique du handicap visuel et l'aide aux personnes non voyantes et malvoyantes, l'ASBL Passe Muraille, opérateur actif dans la sensibilisation tous publics, la Ligue Braille qui développe différentes activités.

Ces associations organisent en outre différentes excursions. Elles sont subventionnées dans le cadre du décret relatif au soutien de l'action associative, dans le champ de l'éducation permanente. C'est ainsi qu'en 2015, 63 000 euros ont été accordés à la Ligue Braille, 98 000 euros à l'ASBL Passe Muraille et 44 000 euros à l'ASBL Le Troisième œil.

Je voudrais souligner que le plan visant à lutter contre les discriminations, adopté par le gouvernement fin 2014, prévoit une action relative à l'accessibilité des personnes handicapées à la culture. Cette action vise à la diffusion du guide *Aménagement raisonnable pour les personnes handicapées* dans le secteur de la culture et auprès des opérateurs culturels.

Mme Anne Lambelin (PS). – J'entends que la Fédération Wallonie-Bruxelles aide financièrement une série d'associations telles que Passe Muraille, Educateam et la Ligue Braille. La Fédération Wallonie-Bruxelles se doit d'assurer l'accessibilité à la culture de tous, y compris des personnes en situation de handicap.

Nous continuerons à suivre ce dossier de près et à encourager les différents partenariats possibles avec ces associations. Il faut poursuivre en ce sens et travailler au quotidien à l'accès de tous à la culture.

(*Mme Isabelle Emmerly, vice-présidente, prend la présidence.*)

3.2 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Offre de microcrédit pour les artistes»

M. Philippe Knaepen (MR). – Les artistes ont de plus en plus de difficultés à financer leurs réalisations, notamment à cause de la réduction des dépenses publiques à tous les niveaux de pouvoir et de la diminution du mécénat. C'est un constat au-delà de toute orientation politique partisane.

Pour remédier à cette situation et continuer à apporter un soutien fort aux artistes, plusieurs types de financement alternatif peuvent être mis en œuvre. Le *crowdfunding* reste le plus connu et le plus débattu pour l'instant; la commission du Budget a d'ailleurs entamé hier des auditions à ce sujet. Toutefois, il existe d'autres financements alternatifs comme le microcrédit. Mon parti a inscrit dans son programme sa volonté de développer un service de microcrédit comme il en existe en Flandre ou en France.

La déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit également d'octroyer des prêts à court terme, d'un montant inférieur à 50 000 euros, pour des projets d'économie culturelle. Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur cette proposition inscrite dans la DPC? Où en est le processus législatif de ce projet? Ferez-vous bientôt une annonce? Avez-vous déjà consulté les représentants du monde culturel? Les moyens financiers de la Fédération permettront-ils de concrétiser cet engagement? Quels financements le fonds St'art met-il déjà en œuvre? Ses missions pourraient-elles être étendues?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le fonds St'art, dont on a fêté les cinq ans ce 2 mars, dispose d'un capital de dix-sept millions d'euros, dont seize proviennent de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne et un de la Région de Bruxelles-Capitale via sa société régionale d'investissement. Il est destiné aux petites, voire très petites, et moyennes entreprises ainsi qu'aux ASBL actives dans les industries du secteur culturel et créatif. Au 31 décembre 2014, l'effet levier des apports de ce fonds sur les autres sources de recettes était de 0,47 auprès des investisseurs publics et de 1,58 auprès des financements privés-publics.

À l'instar des effets de développement des actions régionales des neuf investisseurs publics wallons et de la SRIB, l'action sectorielle de St'art pour le secteur culturel et créatif a un impact très positif en termes de valorisation des savoir-faire, mais aussi de développements de financements alternatifs. L'impact budgétaire de l'extension des interventions de St'art à des microcrédits sous forme de prêts inférieurs à 50 000 euros pour des projets d'économie culturelle est à l'examen par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les régions. Un accord sera bientôt conclu à ce sujet sur la base de ces données. Je défends l'idée d'octroi de ces microcrédits.

Le fonds Écureuil a lui pour objectif de pré-financer les premiers mois d'un exercice, sans intérêt, de la première tranche inconditionnelle des subventions.

D'autres mécanismes de partenariat public-privé, tels que le mécénat ou le sponsoring, doivent être défendus et facilités. N'oublions pas le *tax shelter* qui pose problème au niveau fédéral; c'est la raison pour laquelle j'ai déposé une note au comité de concertation pour améliorer l'application du nouveau texte, car sinon tous nos opérateurs vont être bloqués si les interprétations actuelles persistent. L'ASBL Prométhéa aide également les opérateurs culturels. Le *crowdfunding*, en tant que financement participatif, est vraiment intéressant, tant du point de vue humain dans le type d'accompagnement et d'implication qu'il propose que du point de vue économique.

St'art est un outil qui doit être davantage utilisé. Lors de ma visite au Québec, je trouvais la manière intéressante dont la culture y est fiancée via la Sodec qui agit dans le domaine de l'économie culturelle et par un subventionnement classique grâce à des subsides du Conseil des arts et des lettres.

J'ai demandé qu'une responsable de la Sodec vienne fin juin pour rencontrer les opérateurs et discuter avec les dirigeants de St'art. La Sodec est en quelque sorte le bras armé du financement de la culture entrepreneuriale au Québec. Elle a davantage de moyens et a une vraie capacité d'investissement. Je pense que nous devons, avec

la SRIW et la SRIB, aller plus loin dans nos accords. Nous voyons bien que la part de l'économie créative et l'entrepreneuriat culturel est de plus en plus importante et que ces secteurs génèrent de l'emploi. À un moment, les opérateurs sont perdus entre les investisseurs régionaux, dont ce n'est pas vraiment le domaine d'activité et qui n'en ont pas le savoir-faire, et St'art, qui a les compétences, mais manque de moyens. La Soddec est l'unique investisseur culturel au Québec. Il n'est donc pas inintéressant de faire une nouvelle répartition des rôles entre les investisseurs régionaux et St'art via un transfert de moyens.

M. Philippe Knaepen (MR). – J'entends bien, Madame la Ministre, que nous n'aurons pas une révolution, mais bien une évolution et une rationalisation pour spécialiser les investisseurs. Vous allez recevoir une responsable de la Soddec; j'attends avec impatience cette rencontre pour connaître votre prochain programme.

(M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence.)

3.3 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Budget de la culture: incertitude des secteurs»

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Comme nous ne disposons encore d'aucune information sur l'ajustement budgétaire, les secteurs s'inquiètent pour leur avenir.

Vous avez déclaré dans la presse que les ajustements n'auront pas d'impact sur le budget de la Culture. *La Libre Belgique* titrait d'ailleurs: «Politique: la culture s'en sort bien». Nous ne pouvons que nous réjouir que, comme l'indique votre communiqué, «le budget de la culture ait été entièrement immunisé de toutes mesures supplémentaires». Heureusement, car il aurait été impossible pour de nombreuses institutions d'obtenir d'autres moyens.

Votre texte précise que «des mesures décrétales permettront d'éviter l'augmentation non maîtrisée des dépenses». Madame la Ministre, pouvez-vous me préciser ce que cela signifie? Quelles seront ces modifications décrétales et quels seront les secteurs affectés? Cela concerne-t-il le moratoire sur les reconnaissances dans certains secteurs, tels que l'éducation permanente et la lecture publique? Les bibliothèques ont en effet été averties par courrier que les reconnaissances seraient gelées et les moyens de fonctionnement réduits de 18 %. Est-ce toujours d'actualité? S'agit-il des centres d'expression et de créativité, pour lesquels les décisions sur les demandes de reconnaissance devaient être prises au mois de mai? Ou des centres culturels, pour lesquels un engagement d'application du décret a été pris? Si

ces secteurs sont touchés par les modifications décrétales, il me paraît difficile d'affirmer que le budget de la Culture est «entièrement immunisé».

Par ailleurs, vous avez précisé que certaines politiques pourront être renforcées par des compensations dans les enveloppes existantes. Cela signifie-t-il qu'il y aura un exercice de rééquilibrage entre certaines dépenses au profit de la création ou quelques acteurs recevront-ils davantage? Certaines politiques seront-elles d'ores et déjà renforcées à l'ajustement 2015? Qu'en est-il alors du lien avec le processus «Bougez les lignes» et avec ses conclusions futures, destinées à déterminer les politiques à renforcer ou à mener?

À ma connaissance, seule la coupole «Artistes au centre» est lancée, les autres devant suivre dans le courant de mai. Pouvez-vous m'éclairer sur ces différents enjeux?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ce n'est pas moi qui fais les titres des journaux. En l'occurrence, le titre est objectif, car le contexte budgétaire particulier de la Fédération Wallonie-Bruxelles est bien connu.

Je m'efforce de limiter les dégâts en évitant des dépenses déraisonnables et de chercher des moyens complémentaires en optimisant ou en rééquilibrant nos enveloppes. En effet, alors que certains projets sont surfinancés, d'autres mériteraient d'être soutenus davantage. Nous y reviendrons peut-être dans le cadre du décret-programme. Il faut en tout cas éviter des dépenses complémentaires qui risquent d'entraîner des diminutions drastiques pour l'ensemble des acteurs.

Il faut allier l'entrée dans la dynamique des nouveaux décrets – relatifs aux centres d'expression et de créativité et aux centres culturels – et la capacité à lire un budget. En effet, nous ne pourrions accepter toutes les demandes. Nous n'avons pas les moyens de dépenser quatre millions d'euros supplémentaires. Cela m'obligerait en outre à réduire de 3 % le budget de chaque opérateur.

Bref, pour 2015-2016, nous n'accorderons de reconnaissance qu'aux opérateurs déjà reconnus en vertu des anciennes dispositions. En revanche, le subventionnement restera inchangé. Je souhaite effectivement préserver l'ensemble du secteur.

Par conséquent, nous nous en sortons bien. Nous ne demandons aucune économie supplémentaire et tous les montants prévus sont assurés. En 2015, un appel à projets sera même lancé pour les centres d'expression et de créativité.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Si je comprends bien, la maîtrise des dépenses est axée sur la non-reconnaissance de nouveaux acteurs. Paradoxalement, vous demandez aux différents acteurs de s'inscrire dans le nouveau décret sans en appliquer les aspects budgétaires, alors que des augmentations étaient prévues, et cela en raison du

contexte actuel de rigueur budgétaire. Si vous appliquiez ces dispositions, un travail de compensation devrait être réalisé pour l'ensemble des secteurs de la culture. Or vous n'en avez pas les moyens. En 2015 et 2016, vous n'appliquerez donc pas l'aspect budgétaire des nouveaux décrets. Vous ai-je bien compris?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Vous comprenez bien. Les acteurs des deux secteurs savent que le fait d'entrer dans l'engrenage des augmentations de plafond ou des nouvelles reconnaissances provoque un risque de dérapage. L'ensemble des acteurs risque de recevoir moins d'argent.

Par ailleurs, nous sommes en phase de consultation. Les acteurs ne souhaitent pas casser la dynamique d'entrée en vigueur du nouveau décret, qui les intéresse en termes de lancement de nouveaux projets, notamment. Ceux qui sont déjà reconnus pourront l'être sur la base du nouveau décret, mais uniquement à leur demande. Nous n'imposons rien et cette reconnaissance ne pourra pas concerner les nouveaux projets. Cependant, pour 2015 et 2016, en dérogation aux aspects financiers du nouveau décret, les subventions demeureront semblables.

En d'autres termes, on permet l'application du nouveau décret à la demande des opérateurs déjà reconnus, avec des subventionnements inchangés en 2015 et 2016.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Autrement dit, les augmentations budgétaires prévues par les décrets ne seront pas appliquées en 2015 et 2016.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Les décrets seront appliqués, mais pas pour ce qui concerne les augmentations budgétaires.

3.4 Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suivi des avis du conseil sur le renouvellement des musées et futur "Musée L"»

3.5 Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «"Musée L" à Louvain-la-Neuve»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Patrick Prévot (PS). – L'ancien musée de l'Université de Louvain-la-Neuve étant devenu trop petit, les discussions entamées voici près de

vingt ans ont finalement abouti à un nouveau projet. À la fin de l'année 2016, le musée louvaniste deviendra le plus grand musée universitaire de Belgique avec plus de 5 500 m² pour 25 000 pièces de collection. Baptisé dès avant le début des travaux «Musée L», le projet est presque finalisé.

Jusqu'au 31 décembre 2014, le musée bénéficiait d'une convention triennale en catégorie B au sens du décret du 17 juillet 2002 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées et autres institutions muséales. En juin dernier, il a introduit une demande de renouvellement auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de bénéficier d'un financement supplémentaire dans la même catégorie.

Quelles sont les recommandations du Conseil des musées sur le soutien à cet opérateur? Avez-vous suivi cet avis, Madame la Ministre? Qu'en est-il de la subvention pour 2015 et les années suivantes? Combien de dossiers introduits en 2014 ont-ils été examinés par le Conseil des musées? Avez-vous suivi l'ensemble de ses recommandations? Dans la négative, quels sont les dossiers sur lesquels vous avez pris une décision différente? Le fonctionnement en enveloppe fermée et la diminution de 1 % des conventions et des contrats-programmes vous ont-ils permis de reconnaître de nouveaux opérateurs? Dans l'affirmative, lesquels et pour quels montants? Quels sont les musées qui ont bénéficié d'une montée de catégorie ou d'un financement supplémentaire?

À la suite des déclarations que vous avez faites en commission sur les réformes du secteur, pouvez-vous détailler les quatre nouvelles obligations que doivent remplir les opérateurs? Ces changements nécessitent-ils une révision du décret? Vous aviez également évoqué des rencontres pour préparer les nouvelles missions des musées. Ces rencontres s'intègrent-elles dans le cadre de votre opération «Bouger les lignes»? Pouvez-vous nous informer des résultats de ces rencontres?

M. Olivier Maroy (MR). – Le nouveau musée ouvrira ses portes à la fin de l'année 2016 à Louvain-la-Neuve. Le «Musée L» était en gestation depuis neuf ans. Il accueillera une collection permanente, des expositions temporaires, des ateliers créatifs, des laboratoires technologiques, un auditorium, etc. Ce projet me semble prometteur et je ne peux que m'en réjouir.

Le coût annoncé des opérations est de 10,3 millions d'euros. Il sera financé par un partenariat tripartite: public, privé et mécénat. Pour le secteur public, on parle de la participation de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la province du Brabant wallon. Quelle sera la contribution financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Après son ouverture, le musée sera-t-il autonome? Notre Fédération s'engage-t-elle à l'aider? Si oui, de quelle manière?

La Fédération bénéficiera-t-elle en retour

d'espaces d'expositions ou d'autres avantages pour promouvoir notre patrimoine et nos créateurs? Outre la plus-value culturelle indéniable, quelles sont les perspectives économiques et d'emploi? Madame la Ministre, connaissez-vous la date d'ouverture du musée?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – En 2012, le conseil d'administration de l'UCL a marqué son accord pour installer les collections du Musée de Louvain-la-Neuve dans la bibliothèque des sciences et des technologies, sur la place des Sciences. Le musée actuel n'est pas très visible alors même qu'il est très intéressant. Il est installé à l'étroit dans la faculté de Philosophie et Lettres. Il ne s'agit donc pas d'un nouveau musée, mais d'une nouvelle implantation d'un musée qui existe depuis 1979. Depuis cette date, de nombreuses donations d'art africain, d'œuvres belges de l'après-guerre ou d'art naïf ou d'archéologie sont venues enrichir la collection. Trouver un nouveau bâtiment était nécessaire pour exposer davantage d'œuvres de la collection.

La Fédération n'est pas intervenue dans le financement des travaux du bâtiment qui accueillera le nouveau musée de Louvain-la-Neuve. L'ouverture est prévue pour la fin de l'année 2016. Ce musée est déjà reconnu comme musée de catégorie B depuis 2009. Il a reçu une subvention annuelle de 92 500 euros de 2009 à 2014. En 2015, son agrément en catégorie B a été renouvelé. Une nouvelle convention de quatre ans a été conclue et le montant annuel a été fixé à 91 575 euros pour 2015, du fait de la diminution générale de 1 % du montant des subventions. Comme certains le savent, ce musée possède des œuvres de Delvaux et de Magritte, des autoportraits de Rembrandt et de van Dyck, notamment.

Lors du renouvellement de la convention, comme pour tous les autres musées, j'ai demandé de réduire et de mutualiser les coûts de fonctionnement, de renforcer les partenariats avec les écoles et les prestations pédagogiques, de renforcer les partenariats de gestion et d'interdisciplinarité de l'offre avec les autres musées, institutions et acteurs culturels et de développer la médiation culturelle et la numérisation de l'offre. Les recommandations du Conseil des musées étaient favorables à l'unanimité au renouvellement de la reconnaissance en catégorie B.

En 2014, le Conseil a remis un avis sur 36 dossiers de demande de reconnaissance, de renouvellement de reconnaissance ou de création. Nous avons en général suivi les avis du Conseil ou de l'administration. Par contre, nous avons refusé quatre demandes de passage en catégorie supérieure puisque l'application du décret-programme de décembre 2014 ne permet pas d'augmenter les subventions souhaitées. Nous avons par contre accepté les demandes de renouvellement de reconnaissance du Musée de la vie wallonne, du Musée archéologique d'Arlon, du Musée du fol-

lore de Mouscron et du musée de la marionnette de Tournai. Trois autres musées ont déposé une nouvelle demande de reconnaissance pour lesquelles il n'a pas été possible de suivre l'avis favorable du Conseil à cause de l'application du décret-programme de décembre 2014. Il s'agit du Musée de la science de Liège, du Musée communal de Huy et de la Maison Autrique à Bruxelles.

M. Patrick Prévot (PS). – Comme vous l'avez rappelé, Madame la Ministre, le nouveau musée possède une collection très intéressante et je me félicite de son ouverture. Je suis content d'entendre que les subventions, d'un montant d'environ 91 000 euros par an, sont prévues jusqu'en 2019. Je suis également satisfait du fait que, dans la majorité des cas, l'avis du Conseil des musées a été suivi.

M. Olivier Maroy (MR). – Un nouvel écrin était bien nécessaire pour le Musée de l'UCL. On ne peut donc que se réjouir de voir le projet aboutir après neuf années de gestation. Je suis ravi de votre réponse, Madame la Ministre. Le financement de ce musée est assuré pour au moins quatre ans. Je suis également heureux de votre volonté de développer les partenariats avec les écoles des alentours et du Brabant wallon. Il faut resserrer les liens entre les musées et le monde de l'enseignement, d'autant plus que ce musée possède des joyaux comme des tableaux de grands maîtres de chez nous. Il est inutile de courir au Japon, comme le premier ministre et M. Kris Peeters, pour voir des œuvres de Magritte.

3.6 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Concrétisation de la plateforme de coopération avec la Communauté flamande»

3.7 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Concertation bruxelloise»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

Mme Véronique Salvi (cdH). – Le 7 décembre 2012, les Communautés française et flamande ont finalement signé un accord dit historique de coopération culturelle – attendu par le secteur depuis plus de trente ans – qui a été approuvé par le Parlement de la Communauté française le 17 octobre 2013 et par le Parlement flamand le 11 décembre 2013.

Cet accord-cadre vise à encourager la coopération entre les parties et au sein du secteur culturel, notamment par des programmes d'échange

d'informations entre les deux administrations, par le développement de prises de position et d'actions communes, la mise en valeur d'initiatives existantes et l'établissement de programmes d'action opérationnels.

Après quelques mois, une plateforme de coopération a été mise sur pied. Elle est composée de façon symétrique entre les deux entités, chacune d'entre elles ayant désigné deux représentants du secteur culturel, un représentant du ministre et un représentant de l'administration.

Vous l'avez rappelé, il ne s'agit évidemment pas d'un cadre institutionnel pour les projets bicommunautaires, mais bien d'une démarche qui vise à faciliter et encourager les relations.

Madame la Ministre, cette plateforme s'est réunie pour la première fois, le 4 mai dernier. Quels ont été les sujets abordés? Les participants se sont-ils entendus sur une méthode de travail? Ont-ils convenu d'un calendrier d'actions, voire d'opérations? Quelles sont les actions concrètes prévues pour les prochains mois?

Depuis le dépôt de ma question, j'ai appris par la presse qu'une opération se mettait en place autour du numérique. Pouvez-vous nous en dire plus?

Par ailleurs, un journaliste a souligné un net décalage entre les espoirs francophones et les intentions flamandes. Confirmez-vous cette perception? Comment envisagez-vous les relations avec nos partenaires flamands?

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Madame la Ministre, mon intervention sera plus «régionaliste». Le fait que les deux questions soient jointes me posait un petit problème, mais, finalement, je trouve qu'il est bon d'avoir une vision d'ensemble.

Je rebondis sur les travaux de la dernière commission de la Culture, durant laquelle vous nous avez informés de la tenue d'une réunion sur la culture à Bruxelles avec votre homologue flamand, le ministre-président de la Région bruxelloise et le ministre fédéral en charge des institutions culturelles.

Si nous nous réjouissons d'une collaboration forte et structurée entre les différents niveaux de pouvoir autour d'un projet culturel ambitieux pour la capitale, puis-je vous demander quelles sont les priorités que vous défendez en votre qualité de ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans la foulée de la rencontre à l'initiative du Réseau des arts bruxellois et du *Brussels kunstoverleg*, vous aviez annoncé que des initiatives concrètes seraient bientôt lancées dans le cadre de l'accord de coopération culturelle avec la Flandre.

Comme l'a dit ma collègue, il y a eu un échange, qui semble avoir été très productif, avec votre homologue néerlandophone et nous en avons

eu un aperçu grâce à la presse. Je voudrais cependant vous demander, par rapport à Bruxelles, de quels projets vous avez discuté lors de cette réunion. J'ai entendu qu'il avait été question du numérique et d'une passerelle ou d'une collaboration avec le projet du Palace. À cet égard, j'aimerais que vous soyez plus exhaustive dans vos propos. Quels dossiers les différents ministres envisagent-ils de porter au niveau bruxellois?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Dans le domaine de la culture, le contexte juridique – pour ne pas dire climatique – entre la Communauté flamande et la Communauté française a largement évolué. L'accord de coopération nous fournit un cadre juridique auquel tant Sven Gatz que moi-même – nous avons pris nos fonctions respectives au même moment – avons immédiatement voulu donner corps. Je ne peux que me féliciter de notre collaboration avec la Communauté flamande en la matière. J'ai déjà vu M. Gatz à plusieurs reprises. Nous avons invité nos collègues flamands à la Biennale de Venise et le soir, toute l'administration de la Culture était présente pour discuter de projets. Le lendemain, nous avons visité l'exposition de la Communauté flamande. Nous avons des projets communs et nous avons déjà pris de multiples initiatives sur toute une série de points, notamment la présence et l'implication de la Communauté flamande pour les missions de promotion du cinéma néerlandophone dans le cadre du projet du cinéma Palace, projet de la Communauté française. Voilà une initiative claire et tangible.

J'en viens aux réponses aux différentes questions.

Sven Gatz et moi-même voulons vraiment fédérer les acteurs culturels bruxellois afin d'avoir une stratégie convergente quant aux rencontres, formelles ou informelles, et de relancer la dynamique de la Conférence interministérielle. Nous devons tendre à une plus grande cohérence de la stratégie culturelle entre Bruxelles, la Wallonie et la Flandre, sur des projets susceptibles d'être communs. Nous avons notamment assisté, la semaine dernière – puisque la commission a eu la gentillesse de me le permettre –, à une réunion avec Didier Reynders et Rudi Vervoort, qui portait sur des projets pragmatiques et concrets. Nous allons finaliser ensemble l'agenda culturel, un site attractif commun présentant l'ensemble de l'offre culturelle des différents niveaux de pouvoir à Bruxelles. Certaines choses existent déjà, mais elles doivent encore être dynamisées. Il est question que nous nous revoyions afin d'aborder d'autres sujets.

En ce qui concerne les initiatives conjointes, la Plateforme a été composée de Flamands et de francophones, de membres de l'administration et de représentants que nous avons désignés. Elle s'est déjà réunie et nous travaillons maintenant ardemment ensemble. À l'occasion de la Biennale,

nous avons rediscuté de l'idée de lancer une nouvelle dynamique en ce qui concerne la culture numérique et la transition numérique, un dossier important. Les talents existent, mais ils sont actuellement éparpillés.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'évènement de grande visibilité en Belgique, ni en Flandre ni en Wallonie, même s'il s'y passe énormément de choses. L'idée est de lancer un festival d'art numérique, de manière aboutie, à partir de 2016, mais avec un embryon important à l'automne 2015, à Bruxelles, en y associant une ville flamande et une ville wallonne. Charleroi, par exemple, possède des atouts. Les projets étant en cours, il est encore un peu trop tôt pour en parler, mais la dynamique sera présentée en octobre lors d'un festival d'art numérique de grande ampleur avec des invités internationaux.

D'autres projets existent, par exemple, en ce qui concerne les Arts de la scène. Il s'agit d'inviter des groupes musicaux émergents dans nos salles et dans nos centres culturels. Nous avons également travaillé sur d'autres aspects.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Les deux Communautés expriment leur volonté de fédérer l'ensemble des acteurs sur le territoire de Bruxelles avec beaucoup plus de cohérence en termes de stratégie culturelle. Nous attendions cela depuis de trop nombreuses années. Donc, tant mieux si, avec les différents niveaux de pouvoir, vous pouvez finaliser l'agenda de toute l'offre culturelle. Je me réjouis d'entendre que cette dynamique de redéploiement et de coopération sur Bruxelles aura aussi des conséquences directes sur la Wallonie et sur la Flandre, notamment à travers votre volonté d'associer une ville flamande et une ville wallonne lors du festival d'art numérique pour démontrer encore un peu plus cette cohésion et ce désir de travailler ensemble sur le plan culturel. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour en savoir un peu plus, notamment sur la manière dont un embryon de coopération dans le domaine numérique va se mettre en place au mois d'octobre et se développera en 2016.

Mme Isabelle Emmery (PS). – À Bruxelles, les institutions se parlent déjà beaucoup. Ainsi, la presse de ce matin annonçait une saison commune entre le Théâtre National et le KVS. Le monde politique est même parfois dépassé par les avancées du secteur.

Je salue volontiers cette attention particulière pour Bruxelles – ce n'est pas une Bruxelloise qui vous contredira –, mais favoriser une connaissance mutuelle sera encore plus novateur dans chaque région et chaque communauté.

Par ailleurs, je n'en sais guère plus sur les projets pour Bruxelles, à part le Palace et le festival d'art numérique.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de

l'Enfance. – C'est déjà pas mal.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Ce n'était pas une critique, Madame la Ministre. Je note simplement que les centres culturels se voient encore confier une nouvelle mission, alors que leur redéploiement financier n'est pas à l'ordre du jour.

S'agissant du festival d'art numérique, je suppose qu'un appel sera lancé aux opérateurs, à moins que certains n'aient déjà été choisis pour porter ce projet. Ce festival remplacera-t-il la Quinzaine numérique?

3.8 Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nouveau festival Namur en mai»

M. Olivier Maroy (MR). – On se souvient des mésaventures de l'ASBL Namur en mai mise en liquidation en décembre dernier. Accusant un déficit cumulé de près de 500 000 euros, elle n'a pas pu payer les compagnies théâtrales qui avaient participé à l'édition 2014. La ville de Namur qui s'était portée garante d'un prêt bancaire pour le compte de l'ASBL a perdu 200 000 euros dans cette affaire.

Pour que le festival puisse survivre, la ville de Namur a alloué cette année un subside de 55 000 euros. La province et la Loterie nationale complètent le financement pour arriver à un total de 90 000 euros.

C'est une ASBL namuroise, L'Isolat, qui va gérer le budget de l'organisation pour le compte d'un collectif de compagnies théâtrales. Toutefois, des voix s'élèvent pour dénoncer un conflit d'intérêts dans la gestion de ce dossier. Celui-ci aurait été préparé et traité au sein de l'échevinat de la Culture par une personne proche de cette ASBL. Cette personne a présidé L'Isolat durant plusieurs années. Elle aurait démissionné en 2013, mais les nouveaux statuts de l'ASBL n'auraient pas été publiés au *Moniteur belge*. On apprend par ailleurs que le trésorier de cette association serait en fait son compagnon.

Pourriez-vous faire la lumière sur ce dossier, Madame la Ministre? A-t-il effectivement été préparé au sein de l'échevinat de la Culture par une personne très proche de L'Isolat? Si c'est le cas, quel regard portez-vous sur cette situation en tant que ministre de la Culture? Estimez-vous qu'il y a un conflit d'intérêts? La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle le festival Namur en mai pour cette édition 2015?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ne siégeant pas au conseil communal de Namur, il ne me revient pas de répondre à cette question. Celle-ci s'adresse plutôt à Mme Barzin,

bourgmestre faisant fonction. Je ne suis d'ailleurs pas là pour commenter des rumeurs issues d'articles de presse.

Je me réjouis en revanche qu'un collectif d'artistes se soit mobilisé pour relancer le festival sous l'appellation «Festival des arts furieux» et que 37 compagnies soient présentes à Namur les 15 et 16 mai prochains. La ville a dégagé une enveloppe exceptionnelle de 55 000 euros. Ce soutien a été voté à l'unanimité par le Conseil communal, y compris le MR. Vous devez donc prendre contact avec vos collègues locaux pour relayer votre inquiétude, qu'ils ne partagent sans doute pas.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a reçu aucune demande de subvention pour l'édition 2015 de ce festival. Si cela avait été le cas, les procédures en vigueur auraient été suivies.

Nous accordions une subvention à Namur en mai, mais, en l'occurrence, il s'agit d'une initiative sans demande de subside, ce dont je me réjouis à titre personnel étant donné notre situation financière.

M. Olivier Maroy (MR). – Je regrette le ton employé par la ministre dans sa réponse. Ma question n'était absolument pas polémique, et je ne veux pas politiser cette affaire.

Je me réjouis évidemment que ce festival revive. C'est un moment culturel fort, original et plébiscité par le public. Je m'y suis d'ailleurs rendu à plusieurs reprises. Il a fallu faire preuve de créativité et de rapidité pour le sauver.

Je pense néanmoins que nous pouvons exiger de la transparence dans le montage financier. Je ne veux pas jeter la suspicion. On peut avoir présidé une ASBL et garder la probité nécessaire dans ses nouvelles fonctions, mais ce n'est pas la situation optimale. Il importe d'assurer un suivi scrupuleux de l'utilisation des subsides, qu'ils soient communaux ou autres.

Après les aléas que l'on a connus l'année dernière, il aurait été judicieux d'être un peu plus scrupuleux dans la solution, mais je comprends qu'il fallait agir dans l'urgence. L'essentiel est que ce festival soit remis sur les rails.

3.9 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Contrat-programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec le CIVA»

Mme Caroline Persoons (FDF). – Mon collègue Michel Colson a récemment interrogé la présidente du collège de la COCOF, Mme Fadila Laanan, au sujet du transfert de la prise en charge du budget de fonctionnement du Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage

(CIVA) de la COCOF à la Région bruxelloise. Cette décision fait suite au transfert de propriété du bâtiment décidé par le précédent gouvernement bruxellois.

Dans sa réponse le ministre-président a évoqué la possibilité que la Fédération Wallonie-Bruxelles poursuive ou non, à l'instar de la COCOF, le contrat-programme du CIVA afin de soutenir des initiatives culturelles. En effet, le CIVA réalise un travail remarquable de promotion de l'architecture dans sa dimension culturelle et de nos architectes, ainsi que de réflexion sur la ville et le bâtiment. Ses expositions et ses colloques sont d'ailleurs renommés.

Quels sont les contacts de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec le CIVA en vue d'une collaboration culturelle et pédagogique? Une éventuelle prise en charge des subventions est-elle envisagée ou envisageable? Votre gouvernement a-t-il prévu une enveloppe budgétaire spécifique pour la poursuite du travail du CIVA?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Actuellement, les relations entre l'administration et le CIVA sont réduites à la gestion d'un contentieux important, qui porte à la fois sur la situation financière désastreuse de l'opérateur et sur un bilan d'activités discutable, spécialement en termes de capacité de rayonnement sur les territoires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Administrativement, sur la base d'une analyse et d'une demande étayée de l'administration, la convention de l'opérateur est suspendue depuis le 1^{er} avril 2015. Pour information, le CIVA bénéficie annuellement d'une subvention de 336 000 euros relevant du secteur des arts plastiques et d'une subvention de 48 000 euros gérée par la Cellule architecture. La convention, en ses articles 9 et 10, impose à l'opérateur d'être à l'équilibre à son terme, c'est-à-dire le 31 décembre 2016. Entre 2008 et 2012, un plan d'apurement n'a pas permis de résorber les difficultés financières récurrentes de l'institution. En 2013, Service général de l'inspection de la culture avait été invité à faire rapport à la demande des services fonctionnels. Il pointait la situation financière difficile de l'opérateur. Il y a un passif cumulé de 450 000 euros.

Face à cet important déficit, l'opérateur a été invité à réaliser un plan assainissement, lequel a fait l'objet d'une analyse de l'administration effectuée par les Services des arts plastiques et de l'architecture et par l'inspection. Au terme de cette analyse, il apparaît que le plan d'assainissement soumis par l'institution court jusqu'en 2019 et ne prévoit donc pas de retour à l'équilibre avant le terme de la convention, fixé au 31 décembre 2016. Ceci est tout à fait contraire aux dispositions de l'article 9 de la convention. La situation financière et budgétaire de l'association

indique qu'elle est dans l'incapacité totale de redresser sa situation financière sans un apport de fonds extérieurs important. Or nous sommes incapables d'apporter plus que la subvention de 336 000 euros.

Les dettes à court terme ne sont couvertes qu'à concurrence de 30 % par des avoirs immédiats ou rapidement mobilisables. Si un seul fournisseur important réclame le paiement de son solde, il faudra mobiliser les subventions pour le couvrir. Ceci n'est pas conforme à une bonne utilisation des subventions.

Enfin, selon les estimations du Service général de l'inspection de la culture, les retards vis-à-vis de l'ONSS seraient passés en un an d'un à trois trimestres, de neuf à treize mois pour ce qui concerne le précompte professionnel. C'est une situation en infraction avec les dispositions de l'article 11 de la convention, qui précise que l'opérateur respecte l'ensemble des législations fiscale et sociale.

La situation financière du CIVA telle qu'elle ressort des comptes et bilans rend manifestement hasardeuse la poursuite des activités et le respect du cahier des charges repris dans la convention, en tout cas sans un apport financier extérieur important. Or cela n'est pas possible pour nous.

Sur le plan des activités, l'objectif premier, à savoir assurer la promotion et la valorisation de la création architecturale en Communauté française, n'est pas atteint. C'est ce que constate l'administration, notamment pour ce qui concerne la Wallonie. En outre, un rapport complémentaire de la Cellule architecture m'invite à ne pas reconduire la subvention accordée pour l'organisation de la Journée de l'architecture 2015 puisque le rapport m'indique, témoignages à l'appui, les difficultés organisationnelles qui ont conduit plusieurs des partenaires soit à se désister, soit à ne plus vouloir collaborer lors de la précédente édition, pointant spécialement les problèmes organisationnels.

Mes services m'ont invitée à procéder à l'application de l'article 10, permettant de suspendre le contrat-programme et d'entendre l'opérateur. C'est au terme de cette audition qu'une position finale sera adoptée. Il faut donc que le CIVA puisse présenter un plan d'entreprise crédible, qui porte à la fois sur les aspects culturels, financiers et organisationnels. Il faut surtout qu'il respecte la convention, car les budgets de la Fédération ne peuvent pas servir à payer les erreurs de gestion des uns et des autres, surtout quand ceux-ci bénéficient de montants non négligeables.

Mme Caroline Persoons (FDF). – Je présume que le CIVA n'est pas arrivé à ce passif et à cette situation en six mois. Au fil des années, les rapports de gestion et de contrôle ont certainement dû donner des signaux montrant que la situation se dégradait.

Il est à souligner que le CIVA accomplit un travail qui n'est fait nulle part ailleurs, que je trouve important et positif. Sa création résultait d'ailleurs de la volonté de la COCOF de mettre sur pied une institution qui mette en évidence l'architecture et la ville. Je trouverais donc dommage de devoir «jeter le bébé avec l'eau du bain». Certes, si la gestion est aussi déplorable, il peut être nécessaire de suspendre la convention, mais cette mesure doit être accompagnée car, derrière les chiffres, il y a toute une institution et des travailleurs.

Je me permettrai de vous interroger ultérieurement sur la position finale.

3.10 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Espaces indépendants de collectionneurs d'art contemporain à Bruxelles»

Mme Caroline Persoons (FDF). – On voit se développer de plus en plus et avec beaucoup de bonheur des espaces indépendants créés par des collectionneurs d'art contemporain, ce qui montre un véritable dynamisme culturel.

Le 25 avril dernier s'est ouvert à Bruxelles un tout nouveau lieu dédié à l'art contemporain, la Patinoire Royale, située rue Veydt à Saint-Gilles. Un ancien bâtiment classé, le Royal Skating, qui date de 1877, a donc été restauré et est destiné, par la volonté du propriétaire, à la présentation de collections d'art contemporain. Valérie Bach, galeriste d'origine française installée à Bruxelles, a donné une nouvelle vie et une nouvelle dynamique à ce lieu.

La Patinoire Royale se présente vraiment comme une galerie commerciale, où quasi tout ce que l'on voit est à vendre, mais avec l'ambition «de réanalyser l'art et le design des cinquante dernières années, de produire des études, des catalogues, comme un musée, mais avec une entrée gratuite. Ainsi, la Patinoire veut marquer un nouveau tournant à Bruxelles».

Récemment, la presse a relaté l'évènement en des termes peu flatteurs, en disant que le marché privé avait pris la place des musées institutionnels. Il y a quinze jours, j'ai pu vous interroger à propos de la collaboration de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du futur musée d'art contemporain à Bruxelles. Faute de moyens et de volonté, il n'y a pas de vraie politique publique d'art contemporain à Bruxelles. Vous n'en êtes en rien responsable, mais le Musée d'art moderne est toujours fermé et nous attendons donc avec impatience l'ouverture d'un nouveau musée d'art contemporain.

Mais dans le même temps, en marge de la Foire Art Brussels et d'autres foires tournées vers l'art contemporain, se développent ces espaces

indépendants. Le magazine *Trends* s'est d'ailleurs intéressé à ces très riches collectionneurs qui préfèrent héberger leurs collections dans des fondations et dans des galeries qui deviennent des musées privés. Pour Bruxelles, on peut citer entre autres la Collection Vanhaerents, hébergée dans un bâtiment industriel de 3 500 mètres carrés du quartier Dansaert, devenu un véritable musée privé. Cette entreprise familiale ouverte à tous et accessible au public, organise de multiples événements. Il y a quelques années, M. Vanhaerents déclarait d'ailleurs: «En tant qu'institution privée, nous ne ressentons aucun besoin de rivaliser avec des musées officiels qui montent des expositions pour un ou deux mois et qui n'arrivent pas à montrer leurs propres collections. Nous avons la chance de l'inconvénient de ne pas avoir un Louvre ou un British Museum à Bruxelles». L'absence d'un grand musée ouvre évidemment le champ à la diversité et aux initiatives privées.

Si j'ai voulu mettre en avant ces espaces indépendants, c'est pour demander quelles collaborations sont envisageables et comment profiter de ces espaces qui attirent beaucoup de monde afin de mettre en avant les artistes contemporains de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comment réagir face à ces initiatives privées ayant un but commercial? Peut-on envisager la mise en place de partenariats éventuels avec ces particuliers et ces galeries pour la promotion de nos artistes plasticiens? La Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle en contact avec les collectionneurs, avec les responsables de ces espaces privés? Un soutien est-il demandé à la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit en termes financiers, soit en termes de communication? En visitant le site *Visit Brussels*, on peut retrouver toutes les activités mises en œuvre dans ces lieux privés. Existe-t-il une telle volonté de promotion à l'échelon de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, plus particulièrement, de la Direction des arts plastiques?

J'ai appris que certains collectionneurs étaient prêts à prévoir des dons ou dations susceptibles d'enrichir les collections des pouvoirs publics et destinés à nos institutions muséales ou à des lieux de présentation des œuvres de nos artistes, comme l'ISELP. Des contacts ont-ils été pris en ce sens?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Cette question est intéressante, car elle met l'accent sur ce qui est devenu – et de plus en plus considéré comme tel – une richesse et une spécificité de Bruxelles. Cette spécificité en matière d'art contemporain, au-delà de nos collections, de nos talents et de nos activités propres, sur la base notamment de l'arrivée de collectionneurs français, nous permet de positionner de plus en plus Bruxelles comme une sorte de centre de l'art contemporain. On a pu le constater avec le succès de la foire *Art Brussels* et des opérateurs étrangers me l'ont également confirmé lors de la Biennale

de Venise.

Nous assistons de ce fait à un foisonnement d'initiatives. Nous avons de plus en plus de musées privés – à tout le moins de collections privées – de grande importance, au-delà de la discrète Collection Belfius ou des collections qui dorment dans les réserves des musées fédéraux. D'autres initiatives sont également prises, comme de nouvelles galeries ou encore ce magnifique projet que vous évoquez.

Nous n'avons pas eu de demandes de soutien de la part de ces acteurs privés dont les capacités budgétaires dépassent de loin les nôtres, ce dont ils sont conscients. Par contre, il est intéressant d'organiser une sorte de table ronde du secteur de l'art contemporain, après avoir rencontré chacun des acteurs. Cela nous permettrait de réfléchir à la manière de rendre visible ce nouveau paysage de l'art contemporain bruxellois, de coordonner les initiatives et d'élaborer une offre cohérente, notamment en ce qui concerne les agendas et les lieux.

Par ailleurs, ce projet relève de toute la dynamique muséale d'art contemporain que nous devons développer à Bruxelles, de la concertation que nous devons mener entre les différents niveaux de pouvoir par rapport à la dynamique contemporaine et de la collaboration entre le public et le privé étant donné l'existence de donations, de prêts, d'expositions, etc., l'objectif étant de ne pas uniquement se limiter au monde des galeries privées.

Il existe donc un véritable espace de partenariat et de collaboration. À présent, on y voit un peu plus clair sur les nouveaux acteurs. Le temps est donc venu d'essayer de coordonner les actions. Des rencontres seront donc programmées avec les différents partenaires afin d'étudier la manière de faire émerger une offre cohérente.

Mme Caroline Persoons (FDF). – L'idée d'organiser des tables rondes est excellente. Les artistes plasticiens estiment en effet qu'ils sont peu soutenus. Il conviendrait donc, dans le lien qui s'établit entre la Fédération et ces lieux privés, de mettre les artistes en avant. Notre Fédération doit, à cet égard, jouer un rôle de lobby.

En tant qu'échevine de la Culture, je suis parfois contactée par des collectionneurs ou des associations de collectionneurs privés qui cherchent des lieux. Une collaboration avec les pouvoirs communaux est peut-être envisageable. Si vous organisez des tables rondes, je vous incite donc à inviter également les échevins de la Culture.

3.11 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Reconnaissance de nouveaux centres

culturels»

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Nous avons évoqué ce sujet durant trois quarts d'heure au début de cette commission, et je ne tiens pas à répéter tout ce que j'ai déjà dit. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi ces questions n'ont pas été jointes.

Mme Valérie De Bue (MR). – Le budget initial 2015 prévoit un montant de 15 468 000 euros pour les subventions aux centres culturels de langue française, ce qui représente une diminution de 156 000 euros par rapport au budget initial 2014. Un montant de 1 314 000 euros est prévu pour les subventions aux centres culturels en Région bruxelloise, soit une diminution de 13 000 euros par rapport au budget initial 2014. On observe donc une diminution de 1 % par rapport au budget initial 2014, conformément aux dispositions du décret-programme voté fin 2014.

Plusieurs centres élaborent actuellement un dossier de reconnaissance. Si l'enveloppe est fermée, comme c'est prévu, comment octroyer des subsides aux centres déjà reconnus et en accueillir des nouveaux?

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur le nombre de dossiers de reconnaissance qui ont été introduits auprès de l'administration et qui sont actuellement en attente? De quels centres s'agit-il? Étant donné l'effort budgétaire demandé, pouvez-vous indiquer si de nouvelles reconnaissances sont envisageables en 2015 ou en 2016? Si oui, combien? Confirmez-vous que vous travaillez avec une enveloppe fermée? Pouvez-vous faire le point sur la politique de reconnaissance des centres culturels prévue sous cette législature?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme je l'ai dit à M. Doulkeridis tout à l'heure, nous ne réduirons pas les moyens des centres culturels. Nous permettrons aux centres déjà reconnus par le précédent décret de l'être par le nouveau décret. Pour 2015 et 2016, leurs subventions seront inchangées. En revanche, nous n'avons pas les moyens de reconnaître de nouveaux centres culturels.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je prendrai connaissance des débats plus complets du début de la séance. En tout cas, le secteur est inquiet. J'imagine que vous en avez été informée. Une réunion des centres culturels étant prévue le 19 mai prochain, j'espère que vous pourrez les rassurer à cette occasion.

Certains centres culturels attendent une reconnaissance depuis plusieurs années. Pour ceux-là, j'entends qu'il n'y a pas de possibilité de reconnaissance, en tout cas en 2015. Y a-t-il d'autres messages à faire passer? Je prends un

exemple concret: dans ma commune de Nivelles, cela fait des années que nous attendons un dossier de reconnaissance. Un moratoire ayant été décidé, que pouvons-nous encore espérer?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'aime la transparence. Si, pour 2015-2016, nous procédions à de nouvelles reconnaissances de centres de créativité et de centres culturels, nous devrions trouver 4 ou 5 millions supplémentaires, ce qui est impossible. Je vais devoir réaliser 4 % d'économie sur l'ensemble du secteur. Je préfère ne rien donner à des centres qui n'ont jamais rien reçu plutôt que supprimer des subsides à des centres qui en ont déjà obtenu.

En revanche, on peut trouver des moyens dans le cadre de l'optimisation. Il n'est pas du tout question d'un moratoire pendant toute la législature. Nous pourrions aussi revoir les décrets, car il est facile de prendre des décrets mirifiques à la veille d'une élection quand on sait que c'est ingérable!

Nous avons un solde de 200 000 euros pour les centres de créativité et il y en aura peut-être un pour les centres culturels. Ces soldes seront réinjectés dans le secteur, soit par le biais d'un subventionnement, soit par une convention spécifique ou un appel à projets.

Je n'économise pas le solde dont je dispose, je le réinjecte dans le secteur. Mais il n'est pas suffisant pour faire de nouvelles reconnaissances, à moins de dire «premier arrivé, premier servi»!

3.12 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Subsides reçus par la Fête des solidarités»

Mme Valérie De Bue (MR). – La Fête des solidarités a lieu à Namur depuis plusieurs années, à la fin de l'été. Ce festival musical se déroule durant deux jours et est organisé par la mutualité Solidaris. L'affiche proposée aux amateurs de musique est alléchante et bien construite. Je me demande toutefois si c'est bien le rôle d'une mutualité d'organiser un festival de musique d'une telle ampleur.

Madame la Ministre, pourriez-vous m'indiquer si la Fédération Wallonie-Bruxelles subventionne cet événement et, si oui, avec quel montant? Pouvez-vous nous dire à quoi sert ce subside? Ne sort-on pas du cadre purement culturel en subventionnant des événements de ce type?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Cette ASBL dépend bien des Mutualités socialistes. Elle a été soutenue à plusieurs reprises au cours des dernières années par la Loterie nationale qui lui a notamment octroyé

100 000 euros en 2013. Cette ASBL n'a jamais été soutenue par les services de l'administration générale de la Culture ni par les crédits «Loterie» que je gère depuis mon entrée en fonction.

Une demande faite cette année est parvenue hors délais à la Commission des musiques non classiques, pour la session d'examen des festivals qui a eu lieu le 2 mars dernier. Nous verrons ce que nous pourrons faire. Nous partageons votre analyse.

Mme Valérie De Bue (MR). – Nous ne savons toujours pas à quoi ce subside a servi. Vous partagez mes interrogations sur le rôle d'une mutualité dans ce dossier. J'imagine que vous prendrez des mesures en conséquence. Je reviendrai vers vous à ce sujet.

(*Mme Isabelle Emmerly, vice-présidente, prend la présidence*)

3.13 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Évaluation du décret "Culture/École" et de la stratégie en la matière pour la législation»

M. Philippe Knaepen (MR). – Le décret «Culture/École» relatif au soutien des activités culturelles et artistiques dans les écoles de l'enseignement obligatoire et spécialisé a été adopté le 24 mars 2006. La stratégie relative à la culture à l'école repose sur quatre axes d'intervention: les collaborations durables entre une école, un opérateur culturel et/ou un établissement d'enseignement partenaire, les collaborations ponctuelles entre une école et un opérateur culturel, les collaborations s'inscrivant dans le cadre des dispositifs développés et mis en œuvre par la Communauté française et la mise en place de partenariats privilégiés.

Dans son chapitre portant sur l'accès à la culture à l'école, la déclaration de politique communautaire prévoit une évaluation du dispositif «Culture/École» permettant d'identifier l'impact des projets réalisés sur les élèves. Où en est cette évaluation? Dix ans après l'adoption de ce décret, quels sont les résultats? Les collaborations se sont-elles amplifiées? Quel est le retour des écoles sur les projets menés?

Nous avons la chance d'avoir une ministre compétente à la fois pour la Culture et l'Enseignement. Quelle est votre stratégie relative à la culture à l'école? Quels grands projets mènerez-vous?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – C'est une stratégie que j'entends suivre. Nous lancerons cette initiative avec l'opération «Bouger les lignes» et le Pacte pour un

enseignement d'excellence. Nous avons en effet fédéré les deux opérations. Nous avons chargé un groupe de travail, coordonné par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et par une spécialiste, de se pencher sur la politique de la culture à l'école. Ce dispositif ira au-delà du décret relatif à la culture à l'école. Le groupe étudiera aussi la façon d'intégrer aux grilles horaires l'apprentissage des cultures, l'accès à la culture et à la création et les liens avec le secteur parascolaire et les académies.

Cette vision est ambitieuse. L'OPC y a déjà énormément travaillé. La note d'orientation est très intéressante. Les acteurs les plus spécialisés du secteur y collaborent également. Nous voulons que la note soit complète. Au lieu de lancer le dispositif en mai avec l'opération «Bouger les lignes», nous avons décidé de le faire à la rentrée, avec le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Nous voulons améliorer le décret. Nous devons renforcer le partenariat entre les artistes, les écoles et les opérateurs culturels. Dans les contrats-programmes, je demande déjà aux opérateurs culturels de désigner un responsable chargé des liens avec les écoles et du développement d'une stratégie commune. Nous demanderons aux établissements scolaires qu'un référent soit chargé de la stratégie culturelle et des contacts avec les opérateurs culturels.

Enfin, malgré nos moyens limités, nous avons octroyé 50 000 euros supplémentaires au domaine de la culture et du spectacle à l'école et 100 000 euros supplémentaires aux projets culturels à l'école.

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, je ne puis que me réjouir de votre réponse, car il est essentiel d'appliquer la stratégie «Cultures/Écoles». Il faut faire encore beaucoup plus et faire entrer la culture dans les écoles. Vous avez évoqué une note d'orientation. Il serait sans doute intéressant que nous puissions en prendre connaissance.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ils ont élaboré deux grandes notes d'orientation très intéressantes. Un travail affiné a été réalisé avec d'autres spécialistes, notamment l'ASBL *Culture et Démocratie*. Ils doivent encore finaliser le texte, mais ils peuvent déjà venir vous exposer ce qu'ils ont fait.

M. Philippe Knaepen (MR). – On pourrait peut-être les inviter en septembre prochain.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Deux chercheuses à l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) réalisent un très beau travail. Vous pourriez aussi inviter des représentants de l'ASBL *Culture et Démocratie* qui ont une vision très intéressante en la matière.

Mme la présidente. – Madame la Ministre,

puisque ces groupes vont commencer à travailler en septembre sur leur note d'orientation, nous pouvons nous donner rendez-vous à ce moment-là.

(*M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence.*)

4 Interpellation de Mme Catherine Moureaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Intervention accueil» (Article 76 du règlement)

Mme Catherine Moureaux (PS). – À la suite de ma question écrite sur les interventions d'accueil et des tableaux chiffrés que vous nous aviez transmis, je reviens vers vous afin d'obtenir quelques éclaircissements.

J'ai essayé d'interpréter ces chiffres, mais je souhaiterais que vous confirmiez ou non ce qui suit. Si l'on calcule le rapport entre les enfants en âge de fréquenter un milieu d'accueil dans une commune et le nombre d'interventions «accueil de base» selon le domicile de l'enfant, on constate de nettes différences entre les différentes communes francophones de notre pays.

Ainsi, selon les chiffres que vous m'avez transmis, dans la commune d'Anderlecht qui compte pourtant un grand nombre d'enfants et dont le taux de pauvreté est assez élevé – 42 pour cent, selon une étude de 2013 réalisée conjointement par l'IGEAT à l'ULB et la KUL –, seul 3,8 pour cent des enfants en âge de fréquenter un milieu d'accueil ont reçu une intervention «accueil de base». C'est très peu en comparaison avec la commune d'Uccle par exemple où le taux de demandes d'interventions «accueil de base» est pratiquement de dix pour cent.

Si l'on prend les valeurs extrêmes, on est à plus de 20 pour cent à Spa et à Libramont, à plus de 40 pour cent à La Bruyère et à moins d'un pour cent à Amblève et à Eupen. Ces chiffres ne correspondent pas à la carte de la pauvreté dont j'ai parlé tout à l'heure.

Comment expliquer ces différences et le fait que ces chiffres ne soient pas plus élevés dans les communes où la population est particulièrement fragilisée? Confirmez-vous cette analyse? Quelle est votre interprétation de ces données? Le fait de se baser sur le domicile des enfants pour les interventions «accueil» – numérateur – et sur le lieu d'implantation du milieu d'accueil – dénominateur – est-il un élément important à prendre en compte? Selon moi, cela devrait être le cas pour certaines communes qui accueillent beaucoup de navetteurs ou des communes plus petites où il y a peu de milieux d'accueil, mais je ne pense pas que cela puisse expliquer les résultats obtenus. Si vous

expliquez en grande partie ces variations par ce facteur, ne pourrait-on prendre en considération que la commune où l'enfant est domicilié sans tenir compte du lieu d'implantation du milieu d'accueil?

Je sais que, conformément au contrat de gestion, vous travaillez avec l'ONE à une refonte des mécanismes de participation parentale et d'intervention pour que toutes les familles puissent bénéficier d'un accueil pour leurs enfants. Quelles conclusions tirez-vous des chiffres présentés? Les procédures actuelles ont-elles tendance à décourager les familles fragilisées de mettre leur enfant en crèche? Je pense notamment au plafond de revenus qui est relativement bas. En région bruxelloise, une femme seule qui a un enfant à mettre en crèche se situe d'office en dessous de ce plafond. Raison de plus pour s'interroger sur les chiffres très bas que l'on trouve dans la plupart des communes bruxelloises.

Vous connaissez évidemment mon point de vue, je crains que le manque de places d'accueil pour les enfants ait des conséquences sur la recherche d'emploi et de formation dans les familles, sur l'égalité entre les hommes et les femmes et, surtout, sur le bon développement des enfants. C'est une question importante que nous aurons l'occasion d'étudier longuement durant cette législature.

M. le président. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Puisque nous aborderons un peu plus tard la question de la lutte contre la précarité à l'ONE, je ne pouvais pas ne pas me joindre à cette interpellation.

Déjà en 2011, le Conseil d'avis de l'ONE avait remis un avis en la matière et constaté que la mesure n'avait pas atteint les objectifs fixés, mais qu'elle avait plutôt engendré des lourdeurs administratives, tant pour les milieux d'accueil que pour les parents. Ma collègue vient d'ailleurs de citer une série d'exemples.

Les publics à faibles revenus ne semblaient pas bénéficier de cette mesure autant que prévu. Dès lors, le Conseil d'avis préconisait à l'époque de ne pas renouveler la mesure sous la forme d'une intervention «accueil» sans pouvoir l'évaluer de manière approfondie. Ce même Conseil demandait par ailleurs l'affectation de ce budget à la création de places d'accueil et/ou à la diminution structurelle de la participation financière parentale.

Profitant de cette interpellation, Madame la Ministre, j'aimerais savoir si aujourd'hui des alternatives sont éventuellement envisagées à l'intervention «accueil». La véritable question est encore et toujours la suivante: comment aider les familles à bas revenus dont un enfant fréquente actuellement le milieu d'accueil? Mon groupe aimerait savoir si une réflexion est en cours pour

l'instant à l'ONE. Je reviendrai sur la lutte contre la précarité dans une autre question inscrite à l'ordre du jour.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Sur quels chiffres vous êtes-vous basée?

Mme Catherine Moureaux (PS). – J'ai travaillé sur la base des chiffres que vous nous avez donnés en commission il y a trois semaines. J'ai analysé l'année 2011.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai ici les chiffres de 2013 que je peux vous communiquer.

La question est assez technique. Le nombre d'enfants en âge de fréquenter un milieu d'accueil dans une commune ne correspond pas forcément au nombre d'enfants inscrits dans un milieu d'accueil puisque tous les enfants de moins de trois ans ne fréquentent pas une structure d'accueil.

Certaines personnes préfèrent faire garder leurs enfants chez un parent, mais il existe également une dimension socioculturelle. Les taux d'inscription sont également influencés par la présence de ménages plus fragilisés sur le plan socioéconomique, où l'épouse ne travaille pas, parfois pour des questions culturelles, et qui préfèrent ne pas s'adresser à des milieux d'accueil.

Ces situations peuvent partiellement expliquer la différence entre les chiffres d'Uccle où beaucoup de femmes travaillent et ceux d'Anderlecht, commune qui est habitée par une nombreuse population d'origine étrangère et par des femmes ne travaillant pas.

Il faut également tenir compte de la dynamique communale et des investissements associatifs.

Je voudrais souligner que les démarches à effectuer par les parents pour le paiement d'une intervention «accueil» à l'aide du formulaire remis par le milieu d'accueil me paraissent complexes et devront être modifiées. C'est ainsi que certains parents ne renvoient pas le formulaire. De plus, certaines communes devraient revoir leur aide aux citoyens dans les démarches administratives. Nous devons, lors des prochaines réformes, assouplir et mieux expliquer les démarches à effectuer.

En ce qui concerne le pourcentage de versement d'interventions de base entre les différentes communes, seuls les parents ayant envoyé une demande ont pu bénéficier ou non d'une intervention. Ils ne représentent pas forcément l'ensemble des parents de la commune et je ne suis pas certaine de la clarté de l'information diffusée.

Le fait de travailler sur la base du domicile des enfants pour les interventions «accueil» – au numérateur – et sur la base du lieu d'implantation

du milieu d'accueil – au dénominateur – peut constituer un élément important dont nous devons tenir compte. Sur ces bases, les calculs peuvent être différents et conduire à une vision plus objective de la situation.

Dans les chiffres relatifs à l'intervention «accueil» qui vous ont été remis précédemment, se trouvait un tableau présentant la répartition du nombre total de formulaires de demande de l'intervention «accueil» réceptionnés en 2011 et 2012, selon la commune où l'enfant était domicilié. Ce nombre est ensuite réparti en fonction du type d'intervention et non de la non-éligibilité des documents.

Nous menons actuellement une réforme complète de l'accueil qui tient compte de toutes ces questions et qui devra tirer des différentes analyses réalisées des conclusions concernant les disparités, les taux de couverture et la nécessité de cibler les stratégies de communication et de sensibilisation sur les milieux plus défavorisés et de leur fournir une information plus claire.

Les procédures actuelles d'inscription peuvent bien sûr décourager certains parents en raison de leur manque de clarté et de leur complexité. C'est pourquoi le contrat de gestion prévoit une révision de la procédure d'inscription ainsi qu'une simplification administrative aussi bien pour les parents que pour les structures, y compris en ce qui concerne la participation financière des parents.

Nous demanderons que les milieux les plus défavorisés soient particulièrement pris en compte.

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté explique bien dans un rapport que les familles fragilisées estiment ne pas avoir droit aux services d'accueil. On a peur d'entrer dans une crèche comme on a peur d'entrer dans une école que l'on estime réservées à des femmes qui travaillent.

Tous ces éléments sont actuellement discutés au sein de l'ONE à l'occasion de la réforme des milieux d'accueil.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Corroboz-vous les chiffres que je vous ai présentés?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il faudra comparer avec 2013, mais votre analyse me semble assez opportune.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Si aujourd'hui le pourcentage tel que je l'ai calculé reflète la prise en charge des familles les plus fragilisées, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne parvient pas à offrir un accueil à ces familles de manière adéquate.

Nous sommes certes dans un contexte de pénurie de places: nous connaissons les récents débats en Flandre.

J'aimerais vous entendre sur l'agenda de la réforme et souhaiterais que vous joigniez également le rapport du Réseau wallon dont vous avez parlé.

Votre réforme va-t-elle privilégier une participation financière parentale adaptée plutôt qu'un mécanisme correctif a posteriori? Il est beaucoup plus simple pour la famille et les structures de savoir d'emblée combien va coûter une place en milieu d'accueil que d'avancer les sommes et remplir des formulaires pour récupérer les montants versés en trop, etc.

M. le président. – L'incident est clos.

5 Questions orales (Article 81 du règlement)

5.1 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Enfance: milieux d'accueil et Sabam»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Les milieux d'accueil de la petite enfance représentent un lieu important de socialisation des enfants et ils contribuent aussi à l'éveil musical des tout-petits. Or certains milieux d'accueil se voient réclamer une facture de la Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (Sabam) qui considère les crèches comme des établissements commerciaux.

Ce qui est plus étonnant, c'est la disparité entre les milieux d'accueil. Certains sont sollicités pour payer la facture de la Sabam, d'autres pas. D'aucuns l'honorent tandis que d'autres refusent de la payer sans recevoir de rappel.

Comment expliquez-vous ces disparités entre milieux d'accueil? Quelle est la réglementation en vigueur?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Un accord a été signé entre la Sabam, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), *Kind & Gezin* et le *Dienst für Kind und Familie* (DKF) sur la garde d'enfants à domicile. Ainsi la Sabam et le Simim (Société de l'industrie musicale – *Muziek industrie maatschappij*) ont décidé de ne pas percevoir de droits pour l'utilisation de musique pour les gardes d'enfants à domicile pour autant que l'activité implique un maximum de deux équivalents temps plein et qu'il n'y ait aucun lien de subordination ou de relations employé-employeur entre ces personnes. C'est déjà une grande révolution.

Toutefois, aucun accord n'existe pour les milieux d'accueil collectif. Une exemption existerait pour l'enseignement dont le programme inclut l'usage de la musique. Il faudrait élargir cette exemption aux milieux d'accueil collectif pour

autant qu'ils utilisent la musique à des fins pédagogiques. En effet, dans les référentiels du cahier des charges que je compte adopter pour le secteur de l'accueil, j'aimerais notamment intégrer des moments d'écoute de musique classique. La musique est essentielle dans l'équilibre pédagogique. Les milieux d'accueil ne sont pas des lieux commerciaux qui devraient s'acquitter de ce genre de taxes. Je prendrai contact avec la Sabam pour avancer en la matière.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Quand nous interpellons directement la Sabam à ce sujet, nous sommes relancés par divers rappels de facture. De plus, les disparités entre communes sont étonnantes: certaines sont taxées, d'autres pas. Ce point technique mérite un éclaircissement.

En effet, les crèches organisent des activités musicales où l'aspect commercial n'entre aucunement en jeu.

5.2 Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Jouets contrefaits»

5.3 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Haute toxicité de jouets et tapis-puzzle contenant du formamide»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions (*Assentiment*)

Mme Catherine Moureaux (PS). – Madame la Ministre, la presse a récemment rapporté que 118 019 jouets contrefaits ont été saisis par les services de la douane en 2014. L'augmentation de ces saisies est inédite puisqu'en 2013, 26 728 jouets illégaux avaient été confisqués, soit quatre fois moins.

Les jouets pour les enfants sont moins chers sur internet. La tentation est donc forte pour de nombreuses familles. Cependant les dangers sont réels. Par exemple, un enfant peut s'étouffer avec une pièce défectueuse ou encore attraper une allergie à cause des produits toxiques utilisés.

Pouvez-vous indiquer les mesures prises pour sensibiliser les parents à cette problématique?

En réponse à une question antérieure sur la présence de formamide dans 50 % des échantillons d'un test réalisé au niveau européen, vous aviez annoncé la publication d'une brochure. Celle-ci est-elle en voie de réalisation? Inclura-t-elle la problématique des jouets contrefaits ainsi que celle des risques de l'achat de jouets sur internet? À partir de quand cette brochure sera-t-elle disponible?

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – On avait déjà signalé en 2011 les risques que représentent pour la santé les tapis-puzzle en mousse contenant du formamide. L'ONE avait informé les lieux d'accueil et les parents sur la dangerosité de ces articles. Le ministre fédéral des Consommateurs avait établi une liste de ces jouets; elle est d'ailleurs toujours disponible sur le site du SPF Économie.

Une étude d'associations de consommateurs nous apprend que des jouets et des tapis-puzzle continuent à être commercialisés et contiennent encore des quantités extrêmement élevées de formamide. Celles-ci demeurent compatibles avec la réglementation européenne, mais sont 25 fois plus élevées que la norme de 200 mg/kg autorisée en France par exemple – contre 5 000 mg/kg en Belgique. Même si ces tapis demeurent conformes aux prescriptions de l'UE, le problème n'en demeure pas moins inquiétant.

Madame la Ministre, lorsque vous avez pris connaissance de cette étude, vous vous êtes engagée à sensibiliser à ce problème les parents et le personnel de l'accueil de la petite enfance. Avez-vous par ailleurs entrepris des démarches afin de rehausser cette norme au nom du principe de précaution, en interpellant, par exemple, le gouvernement fédéral, compétent dans ce domaine? Peut-être pouvez-vous aussi, en tant que ministre de l'Enfance, adopter des normes plus contraignantes en Communauté française?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Si l'ONE a à cœur depuis de nombreuses années d'accompagner les parents dans le choix du jouet et dans l'importance du jeu pour leurs enfants, il n'intervient pas dans le cadre de l'importation, la fabrication ou la vente de jouets. À l'heure actuelle, seuls certains laboratoires spécialisés peuvent certifier la qualité d'un produit mis sur le marché. Les recommandations de l'Office en tant qu'organisme de soutien à la parentalité se limitent à ce que le consommateur peut lui-même détecter, c'est-à-dire la présence du sigle CE, la solidité du jouet, le respect des consignes d'utilisation, l'âge recommandé ou les informations qu'il peut recueillir de diverses manières sur sa toxicité.

Les directives européennes imposent aux distributeurs de ne mettre en vente que des jouets sur lesquels est apposé le sigle CE, mais la responsabilité du respect des normes européennes et de leur contrôle incombe au seul fabricant. Il n'y a actuellement aucun contrôle systématique des jouets mis en vente en Belgique. Des contrôles aléatoires ou ciblés sont effectués en cas de plainte ou d'accident. Tout un travail de contrôle des produits et de leur toxicité éventuelle doit donc être organisé au niveau fédéral. L'ONE peut évidemment être un relais d'information lorsqu'un manquement est constaté soit par les familles soit par des professionnels.

Dans l'Union européenne, les substances chimiques classées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction sont interdites dans les jouets depuis le 20 juillet 2013, conformément à la directive de juin 2009 visant à renforcer leur sécurité sanitaire et leur traçabilité.

Les phtalates, les retardateurs de flamme bromés dans les peluches, le formaldéhyde ou le formamide figurent parmi les substances interdites. Comme vous le savez, des campagnes d'information sont régulièrement menées dans les milieux d'accueil par les coordinatrices-accueil grâce à des outils mis à leur disposition, dont des fiches thématiques. Je pense aussi à la campagne «L'air de rien, changeons d'air!».

Il est vrai qu'à la suite de la sixième réforme de l'État, la prévention de la santé, tant dans les milieux d'accueil que dans les écoles, fait partie des compétences de l'ONE. Nous allons l'adapter à cette nouvelle mission. Nous pourrions créer des synergies, et la prévention en la matière sera sans doute mieux prise en compte grâce à des avis professionnels.

Mme Catherine Moureaux (PS). – La nouvelle circulation des marchandises dans le cadre du grand marché de l'internet pose des difficultés inédites. Certains parents sont mieux armés que d'autres. La fréquentation de la crèche ou des consultations de l'ONE sont autant de moments que les pouvoirs publics doivent saisir pour informer les parents sur l'achat de biens sur internet.

Pour repérer les jouets contrefaits, l'article à la base de ma question relevait des prix anormalement bas, des fautes d'orthographe sur les emballages, des ventes organisées en dehors des circuits traditionnels. Ces indices semblent aller de soi pour nombre d'entre nous. Toutefois, nous pourrions transmettre ces informations à un certain nombre de parents peu familiarisés avec la vente en ligne.

Comme vous, je considère que l'ONE a le devoir de travailler en synergie avec certains services fédéraux, en particulier pour contrôler la qualité de l'air dans les milieux d'accueil. Souvent dans les grandes villes, les crèches et garderies sont plus petites et pas toujours bien aérées. Dès lors, lorsqu'elles possèdent des jouets contenant du formamide ou simplement lorsque la buanderie est connexe à la salle de jeu, le contrôle de qualité de l'air est essentiel pour prévenir les allergies.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – La sensibilisation à la qualité de l'air est fondamentale étant donné le risque élevé pour la santé des enfants.

Comme vous être compétente sur le plan de la santé, Madame la Ministre, j'aurais aimé vous entendre sur l'interpellation que vous pourriez adresser au pouvoir fédéral afin qu'il modifie les normes, même si le durcissement des normes en Communauté française peut intervenir assez rapi-

dement. Je vous remercie en tout cas d'aller dans ce sens. Les différences entre les normes européennes et françaises nous incitent en effet à penser que les risques pour la santé sont particulièrement élevés.

5.4 Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Télévision et conséquences sur le développement de l'enfant»

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Les professionnels de l'enfance s'accordent pour dire que la télévision n'est pas adaptée aux enfants de moins de trois ans. Elle les enferme dans une position de spectateur au moment où ils doivent apprendre à interagir avec le monde qui les entoure. Le temps passé devant des écrans ne leur permet pas de développer leurs capacités relationnelles et affectives. La télévision a un impact négatif sur le développement, les relations entre parents et enfants, les troubles du sommeil, les problèmes d'apprentissage et d'accoutumance aux écrans.

Afin de protéger les jeunes enfants, de nombreux experts de la santé et de l'enfance sont favorables à l'interdiction des chaînes qui proposent des programmes faussement adaptés aux enfants. La littérature sur cette question est abondante et différentes campagnes ont déjà été menées afin de conscientiser les parents à l'usage modéré de la télévision.

En 2013, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le décret portant certaines adaptations relatives à la protection des mineurs au décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels. Il prévoit que les programmes télévisuels s'adressant aux enfants de moins de trois ans doivent être précédés d'un message d'avertissement destiné aux parents et indiquant que la télévision peut engendrer des retards de développement chez les bébés.

Qu'en est-il de la sensibilisation des parents sur les risques de la télévision pour les moins de trois ans? Outre l'étude menée par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), de nouvelles campagnes menées dans les crèches et les milieux d'accueil sont-elles prévues? Lors des consultations prénatales, cette question est-elle abordée afin d'éviter que les parents considèrent que la télévision peut calmer les bébés? Il me revient également que certaines accueillantes auraient tendance à installer les jeunes enfants devant la télévision. Quelles sont les consignes de l'ONE à ce sujet?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Depuis 2008, l'ONE édite et diffuse

deux documents relatifs à l'usage de la télévision. Le premier est destiné à un public ne maîtrisant pas complètement le français écrit. Le second répond aux questions que les parents pourraient se poser au sujet de l'emplacement de la TV, du temps passé à la regarder, de son impact sur le comportement alimentaire, etc. Il conviendrait d'y inclure également l'ordinateur.

S'il est admis qu'il est préférable pour un enfant de bouger plutôt que de regarder la télévision, le travail de l'ONE est d'accompagner les familles au plus près de leur réalité. Par leur mission de soutien à la parentalité, les travailleurs médico-sociaux (TMS) de l'ONE sensibilisent les parents des jeunes enfants à une utilisation abusive de la TV et plus globalement des nouvelles technologies afin de les remplacer par autre chose. Cela suppose une implication parentale plus forte. Les parents sont également informés sur les liens entre l'enfant et le jeu, ainsi que sur les différents stades de développement. Ils découvrent ainsi l'importance des jeux psychomoteurs, symboliques et créatifs pour leur enfant.

Lors du prochain Salon de l'éducation, un temps spécifique sera prévu afin de toucher le public professionnel – milieux d'accueil, accueil extrascolaire, PSE, PMS, monde de l'éducation et médecins – à cette dimension. Cette présentation portera sur les résultats de l'enquête de l'éducation aux médias et les recommandations et perspectives à donner par la suite. Aussi, trois journées de sensibilisation autour de la problématique des familles et de l'éducation aux médias sont en cours de préparation. D'autres actions sont également prévues. Une communication sur ce sujet sera adressée aux parents à la fin de 2015.

En outre, un budget spécifique est réservé à l'organisation de campagnes thématiques menées tous les deux ans dans le cadre du contrat de gestion. À la suite des trois journées de sensibilisation destinées aux professionnels et en fonction des résultats de l'enquête, l'ONE prévoit des communications pour le grand public grâce au webdoc *Air de Famille*, à l'animation en consultation suivant les projets locaux et aux documents d'information. Bref, autant d'éléments visant à prévenir l'usage abusif de la télévision.

Enfin, ce sujet est également abordé lors des consultations prénatales à domicile. Cela s'y prête d'autant mieux quand la télévision est allumée pendant l'entretien. Ainsi, ce sujet est source d'interrogation déjà même avant la naissance du bébé. Il fait partie des préoccupations que l'on évoque à l'égard des parents. Je souligne que la télévision est interdite dans les milieux d'accueil.

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Je me réjouis du budget prévu par l'ONE pour des campagnes de sensibilisation régulières. J'aimerais attirer l'attention de la ministre sur le fait que, même si c'est interdit dans les milieux d'accueil, il faudrait renforcer le contrôle du res-

pect de cette interdiction par l'ONE. De toute manière, la sensibilisation au risque de dépendance des jeunes enfants est indispensable.

5.5 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Enfance: lutte contre la précarité à l'ONE»

Mme Véronique Salvi (cdH). – La pauvreté infantile est une réalité en Fédération Wallonie-Bruxelles et ce phénomène ne cesse de croître. En Wallonie, environ 25 % des enfants vivraient sous le seuil de pauvreté et ce taux grimperait jusqu'à 40 % à Bruxelles.

Le dernier rapport de l'Institut pour un développement durable (IDD) montre qu'une famille sur quatre est monoparentale. Cette étude révèle également que le risque de pauvreté est de 35,5 % pour les familles monoparentales alors qu'il est de 15 % au sein de la population globale. Et parmi les victimes de la crise, les mères isolées sont les premières à être touchées par la pauvreté.

De nombreux acteurs ont un rôle important à jouer pour combattre cette précarité familiale et infantile. Nous pensons bien entendu à l'ONE. Rappelons que le contrat de gestion actuel de l'ONE s'est donné comme objectif prioritaire de lutter contre les inégalités sociales et la précarité. Lors de la présentation de ce contrat de gestion en 2014, ici même au parlement, l'administrateur général avait souligné l'importance de la lutte contre la précarité parmi les défis actuels et à venir des politiques de la petite enfance.

Les consultations prénatales, les consultations pour enfants, etc., sont un maillon essentiel de la lutte contre la précarité. Les rapports annuels de l'ONE attestent par exemple du caractère particulièrement vulnérable des femmes qui fréquentent les consultations. Les lieux de rencontre parents-enfants sont un autre maillon en ce qu'ils permettent entre autres à des parents isolés de rencontrer d'autres parents et de sortir ainsi de leur isolement social. En effet, la précarité n'est pas seulement financière, elle est également sociale.

Quels sont les principaux outils et mesures dont dispose l'Office pour lutter contre la précarité? Ces mesures sont-elles coordonnées? Qui sont les principaux acteurs ou travailleurs de l'ONE qui réfléchissent à ces mesures, les ajustent aux situations des familles et appliquent ces mesures sur le terrain? Nous attendons un plan d'action et des résultats concrets.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le contrat de gestion prévoit bien que l'Office met en œuvre des actions de discrimina-

tion positive à l'égard de certaines situations de vulnérabilité psychosociale, d'inégalité de santé, d'isolement, de diversité des familles, etc.

Parmi les actions de discrimination positive, plusieurs outils et mesures ont été mis en œuvre pour contribuer à réduire l'impact de la précarité sur la santé et le bien-être comme, dans le secteur prénatal, le chemin de naissance, largement utilisé par l'ensemble des professionnels, pour une prise en charge des vulnérabilités psychosociales ou, dans le secteur de l'accompagnement, le suivi préventif gratuit de tous les enfants et des futures mères.

Chaque consultation développe un projet de santé-parentalité adapté au public des consultations qui intègre différentes activités. Des projets semblables sont développés dans les consultations prénatales de l'ONE.

Face aux situations de précarité de plus en plus prégnantes, un service d'accompagnement prénatal de l'ONE a été créé, voici bientôt quatre ans, entre autres dans la province de Luxembourg, pour l'accueil, l'orientation et la prise en charge des futures mères en situation de vulnérabilité. D'autres plateformes de ce type sont en cours d'installation dans les régions de Verviers et de Dinant, notamment, avec les mêmes objectifs. Elles doivent absolument se déployer dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à Bruxelles particulièrement.

À la suite des remarques formulées par les organismes proches des milieux de grande pauvreté en ce qui concerne le caractère trop centré sur l'écrit des messages d'éducation à la santé, l'ONE a réalisé un travail d'adaptation de ses messages à des formes plus accessibles aux personnes qui maîtrisent moins bien le français, avec des pictogrammes et des dessins.

Je soulignerai aussi l'existence du monitoring de la santé de la mère et de l'enfant dans la banque de données médicosociales, qui vise notamment à assurer le suivi des enfants précarisés, le suivi précoce de la grossesse et une meilleure liaison avec le pédiatre. En outre, les critères de programmation des appels à projets pour couvrir de nouveaux milieux d'accueil intègrent trois indicateurs de précarité, par commune et par quartier, et des statistiques pour les grandes villes: le pourcentage d'enfants vivant dans un ménage dans lequel aucun parent n'a de revenus du travail, le pourcentage de familles monoparentales et les revenus du ménage. Ces indicateurs sont basés sur les conclusions de l'étude du SPF Économie qui montre que certaines catégories de personnes sont plus exposées que d'autres à la pauvreté.

Un plan de la pauvreté est en voie de finalisation. Il vise à réduire l'impact des inégalités sociales pour le bien-être et le développement de l'enfant. Ce plan, qui s'articule sur quatre axes, sera bientôt présenté. Il comporte plus de trente actions comme promouvoir le bien-être et favori-

ser le développement de l'enfant en situation de précarité, renforcer l'accessibilité et la disponibilité des services pour les enfants, développer l'accompagnement, le support et le travail en réseau des professionnels et mieux connaître les besoins des enfants en situation d'inégalité sociale. L'ONE a réussi à dégager quelques moyens pour mener à bien cette démarche, notamment pour renforcer le suivi prénatal des mamans préca-risées.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je remercie la ministre de nous avoir rappelé ce qui se fait déjà à l'ONE. J'ai bien noté que les plateformes de Dinant et de Verviers étaient en voie de finalisation. J'insiste sur le fait que ce type de plateforme doit être mis en place à l'échelle de la Région wallonne dans son ensemble et à Bruxelles car les chiffres relatifs à la pauvreté infantile sont alarmants.

J'entends que le plan de lutte contre la pauvreté de l'ONE est sur le point d'être finalisé. J'espère qu'il sera bientôt présenté à la commission. Nous avons déjà eu quelques contacts avec l'administrateur à propos de ce dossier particulier, très sensible et éminemment important. Si, demain, un plan voit le jour et qu'un budget est dégagé, il faudra que nous en discutions pour voir comment il sera effectivement appliqué sur l'ensemble du territoire de notre Fédération.

5.6 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Première phase de l'implémentation de l'article 66 du contrat de gestion de l'ONE»

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, l'article 66 de l'actuel contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) prévoit une réforme de l'accueil de la petite enfance. C'est au département de l'accueil qu'il revient de définir la méthodologie de travail et les grandes étapes pour mener à bien ce projet qui devrait se terminer au plus tard en 2019, année de renouvellement du contrat de gestion.

La mise en œuvre de l'article 66 est répartie en quatre phases. La première avait commencé en juin 2014. Elle vient de se terminer normalement. Il s'agissait de dresser un état des lieux de l'accueil de la petite enfance, de 0 à 3 ans. Cet état des lieux devait comprendre les points forts et les points faibles dans le mode de fonctionnement des milieux d'accueil, les modalités à modifier et l'orientation souhaitée ainsi que l'identification des attentes des familles.

Cette première phase devait se terminer en avril 2015 et déboucher sur la seconde phase, axée sur les changements souhaitables. Madame la Ministre, pouvez-vous confirmer que la première

phase d'implémentation de l'article 66 est terminée? Pouvez-vous, par conséquent, aussi confirmer que la seconde phase a commencé? Avez-vous eu connaissance d'une version finale de cet état des lieux du secteur? Si oui, sur quoi débouche-t-il? Quels sont les éléments qui ressortent de cette première phase? Qui sont les experts qui ont participé à cette première phase? À cet effet, toute personne remplissant les conditions pouvait répondre à l'appel à candidatures. Combien de candidatures ont ainsi été reçues?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Lors de la séance du 26 février 2014, le département de l'accueil a reçu l'accord du conseil d'administration sur la méthodologie envisagée pour mettre en œuvre l'article 66 du contrat de gestion.

Un appel à candidatures a été lancé pour l'accompagnement et le soutien de la démarche. En mai, l'équipe Orchis – organisation, changement et innovation sociale – a été désignée sur la base de son offre de services.

Le plan de travail a été mis en œuvre selon le calendrier annoncé. La phase d'état des lieux a débuté en juin 2014 pour se terminer à la fin du mois d'avril 2015. Elle fera l'objet d'une présentation lors de la séance du conseil d'administration du 27 mai 2015. À partir des résultats des diverses consultations et recherches, les départements de l'accueil et les membres du groupe Orchis présenteront les points sur lesquels ils estiment que les groupes porteurs devraient travailler pour aboutir au texte fondateur prévu pour septembre 2016.

Ce travail comporte plusieurs volets: la consultation d'experts autour des dix questions clés élaborées par l'ONE lors du séminaire interne des 23 juin et 25 août; la consultation de groupes thématiques, qui a démarré le 3 décembre 2014 pour se terminer le 3 avril 2015; enfin, les perspectives pratiques découlant des consultations.

Je peux vous fournir un document qui reprend la liste des experts consultés, les modalités de désignation ainsi que l'appel à candidatures.

Mme Véronique Durenne (MR). – La deuxième phase a-t-elle débuté, Madame la Ministre? Je n'ai pas obtenu de réponse.

Par ailleurs, vous nous dites que les noms des experts qui ont participé se trouvent dans le document. Avez-vous obtenu le rapport de cet état des lieux? Vous disiez qu'il serait présenté le 27 mai, devant le conseil d'administration de l'ONE?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je suis très soucieuse de l'autonomie de gestion des différents organismes indépendants. La priorité est donnée au conseil d'administration. Pour ma part, je ne dispose pas encore des documents.

Mme Véronique Durenne (MR). – Alors, je reviendrai vers vous, Madame la Ministre, pour m’informer de cet état des lieux. Peut-être sera-t-il placé sur le site. Je suppose que la deuxième phase a commencé, puisque l’appel à candidatures devait suivre directement l’état des lieux, de mai 2015 à juillet 2016.

5.7 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Cadastré croisé des places d’accueil de l’enfance»

Mme Véronique Durenne (MR). – L’augmentation des places de l’accueil de la petite enfance ne saura être efficace que si elle colle aux réalités de terrain.

Ainsi, une connaissance détaillée de la demande de chaque sous-région serait une grande avancée, tant pour le secteur public que pour le secteur privé. Cette demande doit être analysée et objectivée pour apporter aux acteurs de l’accueil de la petite enfance toutes les informations nécessaires préalables à l’ouverture d’une crèche, d’une maison d’accueil ou autre.

La déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles indique d’ailleurs que le gouvernement entend, en collaboration avec les régions, «poursuivre l’objectivation des zones en déficit en établissant, au niveau des communes ou quartiers, un cadastre des places disponibles croisé avec les besoins liés à l’évolution démographique pour objectiver le choix des projets d’infrastructures d’accueil et le financement des frais de fonctionnement.»

À cela, il serait nécessaire d’ajouter tout un ensemble de données sociologiques utiles pour la fixation des prix et des horaires notamment, car si la quantité fait défaut, l’aspect qualitatif doit aussi pouvoir être objectivé pour pouvoir offrir des places dans les conditions adaptées à la sous-région.

Il est évident que c’est un outil important, notamment pour effectuer des projections plus ciblées et plus précises en matière de politiques de l’enfance.

Madame la Ministre, quand ce cadastre croisé verra-t-il le jour? Quels sont les éléments qui y figureront? Comment sera-t-il utilisé? Sera-t-il rendu public et accessible à quiconque serait susceptible de vouloir ouvrir un milieu d’accueil? À quelle fréquence sera-t-il mis à jour?

La ministre a-t-elle eu des contacts avec les ministres wallon et bruxellois compétents en matière d’infrastructures de l’accueil de l’enfance à ce sujet? Que ressort-il de ces contacts?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et mi-

nistre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance. – Il importe tout d’abord de rappeler que dans le cadre du Plan Cigogne III, volet 2, un large travail de concertation a été réalisé en ce qui concerne la définition des critères de programmation à retenir. Les conseils économiques et sociaux de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale ont été consultés dans ce cadre. Il en a notamment résulté la décision de prendre en compte les taux de couverture au niveau des quartiers statistiques pour les grandes villes: Bruxelles, Liège et Charleroi. Pour l’établissement de ces données de référence, une collaboration étroite s’est établie entre l’ONE, l’Institut wallon de l’évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et l’Institut bruxellois de statistique et d’analyse (IBSA). En outre, le Plan Cigogne III fait l’objet d’une action de coopération étroite entre les acteurs de l’enfance, de l’infrastructure enfance et de l’emploi.

Par ailleurs, le contrat de gestion prévoit, en son article 92, la création d’un outil informatique de suivi des demandes d’inscription. Le contrat de gestion précise que cet outil doit être développé dans le respect des règles en matière de protection de la vie privée, de la qualité de la relation de parents en milieu d’accueil au moment de l’inscription, de l’accessibilité des milieux d’accueil pour les parents et des principes de simplification administrative. L’application visera également à soutenir le développement d’une meilleure connaissance de la demande de places d’accueil et à cette fin, devra à minima fournir des informations pour une période donnée au niveau communal, d’arrondissement, provincial et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, relatives au nombre global de demandes d’inscriptions, au nombre de demandes d’inscription demeurées insatisfaites, au temps moyen d’acceptation d’une demande d’inscription et à la localisation géographique du demandeur par rapport à celle du milieu d’accueil. L’ONE achève en ce moment une première phase d’examen de ce qui existe en la matière auprès des dix plus gros pouvoirs organisateurs des milieux d’accueil, de Kind & Gezin, la VGC et Expérience étrangère.

Mme Véronique Durenne (MR). – Peut-être ai-je mal compris, mais il n’y a toujours pas de cadastre. D’après la déclaration de politique communautaire dont j’ai cité un passage, il serait intéressant de disposer d’un cadastre des places disponibles qui, apparemment, n’a toujours pas vu le jour.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance. – Je vous ai expliqué qu’il était en train d’être finalisé avec l’outil informatique.

Mme Véronique Durenne (MR). – Il est en phase de finalisation, mais à ce jour, nous ne l’avons toujours pas. Je vous remercie, Madame la Ministre, et je reviendrai vers vous.

(*M. Patrick Prévot prend la présidence.*)

5.8 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Création de places de crèches dans les zonings industriels et artisanaux»

M. Philippe Knaepen (MR). – La Wallonie compte plus de 295 zones de développement économique à travers son territoire.

Ces zonings industriels se sont implantés durablement dans le tissu économique et ont vu s'y établir des milliers d'entreprises ces dernières années. La déclaration de politique régionale prévoit d'ailleurs d'augmenter la capacité d'accueil et l'implantation de nouvelles entreprises dans le but de favoriser l'emploi.

Ces bassins d'emplois, souvent faciles d'accès, sont le lieu idéal pour la création de nouvelles crèches permettant un accueil des enfants à proximité du lieu de travail des parents.

Madame la Ministre, pouvez-me dire où en est votre réflexion sur la création de crèches dans les zonings industriels? Avez-vous déjà eu des contacts avec les intercommunales qui gèrent ces zonings afin de mettre en place des synergies? Des contacts ont-ils déjà été pris avec vos collègues wallons et/ou bruxellois qui ont les zonings dans leurs compétences?

Certaines expériences de créations de crèches à proximité ou sur le lieu de travail des parents ont déjà eu lieu. Envisagez-vous de généraliser ces expériences à grande échelle?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Conformément à la réglementation en vigueur, la création de places en crèche doit intervenir dans le cadre des appels à projets des programmations. Les derniers appels à projets ont été lancés dans le cadre du plan Cigogne III. Dans le volet 1 sont reprises les places à subventionner en 2014 et dans le volet 2, les places à ouvrir en 2015 et 2018. Ces appels ne prévoyaient pas de dispositif particulier pour la création de places dans les zonings industriels et artisanaux, tout en permettant l'introduction de projets de ce type au même titre que les autres.

Dans le cadre des récentes décisions du gouvernement visant à faire face à la pénurie des projets introduits dans le Hainaut et à Liège, des appels à projets spécifiques sont envisagés de même qu'une analyse de la situation dans les provinces.

De manière plus générale, tout cela est lié au plan SEMA (Synergie Employeurs-Milieu d'Accueil), qu'il faut revoir, car il apparaît comme inefficace et trop lourd. Il conviendrait de voir

comment on pourrait inciter les entreprises à financer des places d'accueil adaptées de manière plus efficace et plus souple. La question est inévitablement liée à une activité économique et à l'emploi.

M. Philippe Knaepen (MR). – Je vous entends bien, mais ma question porte surtout sur ce manque au niveau de l'appel, une situation vécue en Hainaut où le plan n'a pas récolté le nombre de places disponibles.

À mes yeux, il faut donc prendre contact avec les intercommunales de développement économique parce que, dans certains pans de l'activité économique, beaucoup de travailleurs et de jeunes chercheurs sont à la recherche d'une garde d'enfants. De cette manière, on pourrait trouver une solution au problème des places créées qui n'auraient pas rempli leur «quota» si je puis dire. Je reviendrai vers vous pour voir si cette dynamique a été lancée avec les intercommunales de développement économique.

(*M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence.*)

5.9 Question de Mme Magali Dock à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Rôle de la FWB en matière de prévention et de sensibilisation à la cybercriminalité»

Mme Magali Dock (MR). – L'intégrité physique et morale des adultes de demain passe par un respect de leur image et ce, dès la naissance. Or, les technologies actuelles et surtout les réseaux sociaux peuvent parfois représenter une menace pour nos enfants et leur avenir. La presse a plusieurs fois fait écho d'histoires sordides à propos d'un nouveau phénomène appelé *baby role playing*. Il s'agit de l'utilisation d'une photo d'un enfant en bas âge assorti d'une légende douteuse inventée de toutes pièces, postée sur les réseaux sociaux et ayant pour objectif de faire le buzz.

Apparemment, cette tendance reste assez marginale dans notre pays, mais la vigilance est de mise quand on sait que de nombreux parents postent des photos de leur bébé sur Facebook ou Instagram. Ces photos sont alors à la disposition de tout un chacun ou, en tout cas, peuvent être volées. Le risque que celles-ci soient détournées à des fins de blagues douteuses, voire – plus grave – de pédophilie, est suffisamment élevé pour que des actions préventives soient menées à ce sujet.

Plus tard, lorsqu'ils sont adolescents, les jeunes font parfois face à des blagues de mauvais goût de la part de leurs camarades. Cela peut aller jusqu'au cyberharcèlement. Pour ne prendre qu'un exemple, on connaît plusieurs cas de jeunes filles victimes de leur ancien petit ami qui, pour se venger, poste sur les réseaux sociaux des photos dé-

nudées de leur ex. Cela entraîne des conséquences graves pour les adolescents, tant pour la victime que pour le bourreau. La première peut faire une dépression, allant parfois jusqu'au suicide. Le second peut être visé par une enquête de police susceptible de le mener jusqu'à la case prison. Quand on sait que plus de cent cas ont été recensés à Liège, on peut imaginer que ces pratiques ne sont pas isolées en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Face à ces constats, j'ai plusieurs questions à vous poser, Madame la Ministre.

Allez-vous prendre des mesures préventives à ce sujet? Quelles actions vous semblent-elles adéquates pour traiter ces phénomènes et éviter que le *baby role playing* ne s'étende chez nous? L'ONE (Office de la naissance et de l'enfance) ne pourrait-il pas diffuser un message d'information à l'intention des parents? Seule une campagne d'information claire, ciblée et surtout préventive pourra endiguer ce phénomène avant même sa propagation chez nous.

Envisagez-vous une concertation avec la Communauté flamande pour proposer un programme de prévention commun? Celle-ci dispose-t-elle déjà d'un système préventif en la matière? Quelles synergies pouvez-vous développer avec le ministre fédéral de l'Intérieur?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Dans ses missions de soutien, l'ONE développe, dès le plus jeune âge des enfants, des actions préventives à l'égard des enfants et des parents par le biais de différents canaux, en ce qui concerne toute la problématique de la cybercriminalité ou du cyberharcèlement.

Des brochures comprenant des messages ciblés adaptés au niveau de compréhension des parents sont éditées. Un partenariat avec la RTBF permet de diffuser via les sites de l'ONE et de la RTBF des documentaires, des témoignages d'experts, de professionnels et de parents sur ces sujets d'actualité. L'ONE organise également une campagne bisannuelle d'information et de sensibilisation qui permet de mettre l'accent sur une thématique en lien avec la santé et le bien-être de l'enfant. Enfin, des opérations sont organisées avec Child Focus.

Cette année, le thème retenu pour la campagne et les outils d'information était justement «L'enfant face aux technologies de l'information et de la communication». L'objectif est d'informer et de sensibiliser les parents et les enfants sur les bienfaits et les risques liés à l'utilisation de ces technologies en tout genre, ainsi que de poser des balises pour une utilisation dans le respect du rythme de développement de l'enfant et de son niveau de maturité affective et psychologique. Cette campagne s'adresse également à tous les professionnels et services de l'ONE, afin de leur donner des repères scientifiques, ainsi que des pistes pour l'accompagnement et le soutien à la

parentalité liés à ces questions d'usage de la technologie par et avec l'enfant.

Le cœur même de cette campagne touche directement à des actions d'éducation aux médias. Si le thème de la cybercriminalité n'y est pas abordé directement, l'objectif de cette campagne est de prévenir des risques encourus par une utilisation non réfléchie et non adaptée des technologies de l'information et de la communication, et par ce biais de promouvoir des attitudes pour leur bon usage par l'enfant. Je demande donc à l'ONE d'ajouter, pour la prochaine campagne, des éléments beaucoup plus précis liés à la cybercriminalité.

Je suis tout à fait disposée à travailler avec la Communauté flamande. Nous avons des contacts avec Child Focus; leurs outils sur des questions liées à la cybercriminalité sont relayés par la campagne de l'ONE. Par ailleurs, la campagne sur l'usage des technologies se construit en partenariat avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias, dans lequel est présent le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Mme Magali Dock (MR). – Je ne manquerai de me renseigner sur cette campagne de l'ONE. Par rapport à ce nouveau phénomène de cyberharcèlement qu'est le «*baby role playing*», je tiens à souligner que de nombreux parents ignorent les dangers auxquels ils s'exposent en postant des photos de leur enfant. Ils placent ces photos avec insouciance et fierté sur les réseaux sociaux sans savoir qu'elles pourraient être détournées. Aux États-Unis, il y a trois jours, une maman a découvert qu'une image de son enfant avait été reprise sur onze sites pédopornographiques!

Peut-être que la campagne que vous évoquez est suffisante, mais dans la négative, il faut vraiment s'atteler à ce problème qui ne manquera pas de se développer aussi chez nous, si ce n'est pas déjà le cas.

5.10 Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réduction de la durée de séjour en maternité»

M. Patrick Prévot (PS). – C'est une de mes marottes du moment. Je souhaitais revenir sur cette problématique de la réduction du temps de séjour dans les maternités.

M. le président. – Il va être papa...

M. Patrick Prévot (PS). – Pas du tout, Monsieur le Président...

La date du 5 mai marquait la Journée mondiale de la sage-femme et offrait l'occasion au secteur de porter différentes revendications, notamment au sujet de diminution de la durée du séjour en maternité décidée récemment par le

gouvernement fédéral.

Nous avons déjà abordé cette problématique en commission. Le 2 avril, je vous avais interpellée sur le sujet, Madame la Ministre. Vous m'aviez alors confirmé que tous les professionnels de la santé et de la petite enfance étaient unanimes pour dire que cette décision était irresponsable, car elle entraînerait des conséquences dommageables pour la santé des mères et des nouveau-nés. Vous aviez ajouté qu'il était indispensable de proposer des services qui permettent de garantir une continuité des soins à domicile avec tous les acteurs concernés.

J'aimerais revenir sur quelques questions qui étaient restées en suspens à l'époque, car vous ne possédiez alors pas tous les éléments pour y répondre. Quelles sont les mesures concrètes qui sont prises par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ou devront être prises dans un futur proche afin d'assurer un suivi optimal des jeunes mères et de leur enfant à la suite de la réduction du séjour en maternité? Avez-vous rencontré la ministre fédérale de la Santé et vos homologues en charge de la Santé et de l'Enfance afin d'examiner les conséquences de cette mesure sur les familles ainsi que sur le fonctionnement des services de l'ONE? De quelle manière l'ONE participera-t-elle au travail de mise en place d'expériences pilotes pour accompagner les mères et leur enfant à quitter plus tôt la maternité? Quelle est votre analyse de la faisabilité d'une réorganisation à court terme des soins postnataux? Enfin, comptez-vous développer de nouvelles initiatives de soutien aux parents, avec une attention particulière pour les familles monoparentales ou en situation de précarité? Dans l'affirmative, quels sont le calendrier prévu par l'ONE, le public cible et le budget qui y est consacré?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je suis très sensible à l'intérêt que vous portez à ce sujet. Comme vous le savez, le gouvernement fédéral a pris des mesures que je ne partage pas sur le fond, notamment en ce qui concerne la réduction de la période de présence à la maternité. Normalement, des mesures d'accompagnement devaient être prévues pour disposer de réseaux de soins ambulatoires ou à domicile. Cela n'a toutefois pas été le cas.

J'ai un rendez-vous avec Maggie De Block le 8 juin pour aborder ces différentes questions ainsi que d'autres problèmes, notamment liés à l'ONE et aux médecins. Il s'agit bien d'une problématique qui relève de la compétence fédérale et nous ne tenons pas du tout à ce que les Communautés commencent à jouer, comme on veut le faire pour la Culture, le rôle de *Mister Cash* des mesures d'économie du pouvoir fédéral. Nous nous situons dans le préventif, pas dans le curatif. Ce n'est pas l'ONE qui organise les séjours à la maternité. Avec les outils dont nous disposons, nous allons faire en sorte de pouvoir mieux accompagner les

mamans, surtout avant, et le cas échéant, après l'accouchement par des rencontres «post-maternité». On doit préparer les futures mères à affronter la situation. Je tiens toutefois à aborder la question de l'accompagnement de substitution à la maternité que le pouvoir fédéral devrait organiser avec ses propres moyens, ainsi que la réorganisation des soins postnataux qui relèvent exclusivement des compétences fédérales, avec une attention particulière pour les familles les plus vulnérables.

Je disposerai bientôt d'un projet d'arrêté qui réforme les consultations prénatales en vue d'y introduire un fonctionnement par projet susceptible de mieux mobiliser les ressources de l'ONE, d'assurer un meilleur suivi des grossesses, etc.

M. Patrick Prévot (PS). – Comme je l'avais déjà signalé, je suis assez inquiet quant aux décisions prises par le gouvernement fédéral. Je partage vos inquiétudes à ce sujet. Quand il nous a annoncé cette réduction du séjour, le gouvernement fédéral envisageait des mesures d'accompagnement. On ne les voit toutefois pas venir. J'entends bien que la Communauté ne souhaite pas, une nouvelle fois, pallier les manquements du pouvoir fédéral, ce qui est normal. Je vous encourage bien entendu à maintenir la pression, notamment sur Maggie De Block que vous rencontrerez le 8 juin. Il s'agit d'éviter qu'en bout de chaîne, ce soient les mamans et les bébés qui trinquent.

5.11 Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Contrôle des milieux d'accueil bruxellois à la suite de l'évolution législative en Flandre»

Mme Catherine Moureaux (PS). – L'actualité de ces dernières semaines a mis en avant l'existence d'une crèche fonctionnant sans autorisation à Berchem-Sainte-Agathe, en région bruxelloise. La modification de la réglementation au niveau néerlandophone ainsi que la situation particulière de la Région de Bruxelles-Capitale ont été invoquées pour expliquer ce cas.

En fait, l'adoption du décret du 20 avril 2012 portant organisation de l'accueil des bébés et des bambins en Communauté flamande a remis en question la situation de tous les milieux d'accueil bruxellois agréés par *Kind en Gezin*. Ainsi à la suite de l'adoption de cette nouvelle réglementation, et en particulier de la disparition du label «*enkel gemeld*», il était envisageable qu'un certain nombre de crèches soient devenues «clandestines», comme la crèche «Bébés câlins» de Berchem.

Aujourd'hui, savez-vous combien de milieux d'accueil sont ainsi «sortis des radars» de *Kind en*

Gezin? Sachant que Bruxelles est majoritairement francophone, si cette situation n'est pas résolue, ce sont avant tout des enfants francophones qui vont fréquenter des milieux d'accueil non agréés et se tourner – légitimement – vers vous en cas de problème. Quelle solution préconisez-vous à l'avenir pour que cela ne soit plus possible? Quelles démarches avez-vous entreprises auprès de *Kind en Gezin*, auprès de ces crèches et auprès des parents pour les informer de la situation?

Par ailleurs, tout un processus de transfert de milieux d'accueil de *Kind en Gezin* vers l'ONE a été mis en place au détour du même décret, en raison d'exigences linguistiques. Dans ce cadre, pouvez-vous nous dire combien de structures ont décidé de se conformer au nouveau décret flamand? Combien ont perdu l'autorisation de *Kind en Gezin*? Combien ont introduit un dossier pour passer à l'ONE? Combien n'ont fait aucune démarche? On a vu que des crèches pourraient continuer leur activité sans agrément!

Plus globalement, lorsqu'un milieu d'accueil se voit retirer ses autorisations par l'ONE, pouvez-vous nous préciser quel est le processus mis en place pour garantir la fermeture effective de l'établissement?

Pour votre information, j'ai déposé une interpellation à la Commission communautaire commune (Cocom). J'espère qu'elle sera acceptée. En effet, la Cocom n'est compétente aujourd'hui qu'à titre résiduaire. La situation institutionnelle n'est pas simple. Je pense cependant que, contrairement à ce qu'on a pu lire dans la presse, cela n'a rien à voir avec la réforme de l'État.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Par rapport aux contrôles, 28 places ont été transférées et autorisées en 2009, 27 en 2010, 150 en 2011, 11 en 2012, 108 en 2013, 143 en 2014, et 35 en 2015, soit 502 places pour 25 structures.

Cinq de ces 25 structures ont vu leur autorisation retirée pour un total de 81 places. Six d'entre elles ont vu leur autorisation refusée pour un total de 85 places. À ce jour, cinq structures sont en cours de régularisation pour un total de 80 places. Trois structures «*met toezicht*» pour un total de 70 places ont renoncé à acquérir des connaissances en néerlandais et n'ont pas introduit de dossier à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) avant fin 2014. Ces structures seront signalées par *Kind en Gezin* comme illégales aux communes concernées. Enfin, les structures en sursis chez *Kind en Gezin* devront satisfaire à la nouvelle réglementation d'ici 2017, pour un total de 700 places.

Les offices contactent les milieux qui n'ont pas d'autorisation. S'ils ne régularisent pas leur situation, une plainte est déposée au parquet et le bourgmestre en est informé. Cette procédure n'est malheureusement pas toujours systématique.

Nos compétences communautaires ne nous permettent pas de mener à bien cette mission, qui n'a rien à voir avec la réforme de l'État. Nous devons combler ce vide juridique, avec l'aide de la Commission communautaire commune ou d'un accord de coopération. En effet, il faut préciser qu'aucune crèche ou milieu d'accueil ne peut fonctionner sans agrément d'un office de l'enfance. Il faut aussi préciser le rôle d'information du bourgmestre.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Si je compte bien, 14 structures (cinq + six + trois) ne sont plus en règle, ce qui représente environ 250 places. Que vont devenir ces enfants? À un moment donné, vous serez interpellée à ce sujet.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – L'ONE a pris contact avec *Kind en Gezin*. Je vais aller voir le ministre de tutelle pour régler ce problème. Il y a déjà la piste que j'ai évoquée. Je vais m'en occuper parce qu'il y a de l'intérêt général, mais je vous fais remarquer que, pour l'instant, je parle au nom du ministre flamand. J'aime bien étendre mes compétences, mais j'ai tout de même encore un certain sens des frontières linguistiques!

Mme Catherine Moureaux (PS). – Vous êtes en train de nous dire que vous privilégiez plutôt la piste de l'accord de coopération...

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Non, mais il faut de toute façon en parler avec nos collègues flamands. La piste de la Cocom me semble être la plus simple. À défaut, l'accord de coopération est aussi un outil juridique. Si le ministre de tutelle préfère cette dernière piste, c'est celle que nous choisirons.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Avez-vous aussi eu un contact avec la Cocom?

M. le président. – Madame la Députée, cela devient un véritable débat! Je suis très ouvert, mais les répliques n'en finissent pas. Je pense qu'il faut s'en tenir à la question. Mme la ministre répond et le ou la parlementaire a ensuite droit à une réplique.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Pour répondre à votre dernière question, Madame la Députée, j'en ai parlé avec des ministres concernés. Il faudrait voir s'il s'agit d'une initiative gouvernementale ou parlementaire.

J'espère que le sujet pourra être abordé au sein du collègue.

5.12 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Structures d'accueil de jeunes enfants de langue française dans les communes de langue néerlandaise»

tures multi-accueil»

Mme Véronique Durenne (MR). – Par cette question, je voudrais vous interroger au sujet des structures multi-accueil. Nous savons, et la réalité nous le rappelle chaque jour, que la réponse à apporter pour améliorer l'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas unique. Diverses pistes sont à envisager ou à approfondir le plus rapidement possible. Mon groupe politique en fait d'ailleurs son credo depuis des années.

Face à la multiplication des besoins des parents en matière de garde d'enfants, il convient d'adapter l'offre. L'organisation figée des institutions ne correspond plus à la flexibilité et aux contraintes du monde du travail et ignore les familles qui ont un rapport plus précaire au travail. La diversité des situations familiales et professionnelles est telle qu'une évolution des milieux d'accueil est nécessaire pour suivre le rythme et permettre de concilier la vie privée avec la vie professionnelle.

En France, un type de structure a vu le jour depuis quelques années et rencontre un franc succès: ce sont les structures multi-accueil. Voici la description fournie par le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE): «Cette formule permet, pour un même établissement, d'accueillir des enfants à temps partiel ou à temps plein, en journée continue ou en demi-journée. De fait, ce n'est pas tant à l'émergence d'un nouveau type d'établissement que l'on assiste, qu'à une modification des modalités d'accueil de crèches collectives et de haltes-garderies, ces dernières pouvant dorénavant accueillir des enfants à temps plein».

Le multi-accueil renvoie à la fois à des modalités d'accueil différentes et à des types d'accueil différents comme l'accueil collectif et/ou l'accueil familial.

Toujours selon le CERE: «Avec le multi-accueil, ce n'est plus la famille qui s'adapte à l'offre institutionnelle, mais l'établissement qui s'adapte aux besoins évolutifs de la famille. L'enjeu positif du multi-accueil est bien d'éviter des ruptures de mode d'accueil et des parcours de garde chaotiques lorsqu'un changement de situation professionnelle des parents se produit».

Ainsi, les établissements ou services «multi-accueil» associent différentes formules d'accueil: accueil à temps partiel, accueil ponctuel ou en urgence, ou crèche/halte-garderie. Ces différents types d'accueil s'adressent alors à plusieurs tranches d'âge.

Les multi-accueils proposent aussi parfois un accueil familial quand l'enfant est très jeune, puis le passage progressif ou pour une partie du temps, à un accueil collectif, favorisant son éveil et la découverte de la vie en groupe quand l'enfant est plus grand, avant l'entrée à l'école maternelle.

Comme le dit le Ministère français de la Santé et des Solidarités, «Le multi-accueil est donc une notion ouverte à la créativité».

En France, ces structures peuvent accueillir de 15 à 60 enfants, en fonction de leur lieu d'implantation dans un cadre spécialement conçu pour les tout-petits. Ils sont encadrés par des professionnels qualifiés: auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants et puéricultrices.

Selon le CERE, le multi-accueil a de multiples avantages: il permet de répondre à plus de demandes grâce à sa plus grande flexibilité; il favorise une certaine mixité sociale en «déspécialisant» le milieu d'accueil; il permet de développer la cohésion sociale en permettant à des familles de différents milieux de se côtoyer; il permet d'optimiser la qualité de l'accueil ou encore de renforcer le dynamisme des professionnels.

En l'état, l'ONE ne prévoit rien en matière de multi-accueil alors que pas plus loin qu'en France, ce type de structure foisonne. Qu'en sera-t-il à l'avenir?

On le sait, l'article 66 de l'actuel contrat de gestion de l'ONE prévoit une grande réforme du secteur de l'accueil de l'enfance. Ce type de structure pourrait-il faire son apparition? Madame la Ministre, quel est votre avis sur ce type de structure? Quelle direction votre démarche pourrait-elle prendre?

Avez-vous déjà eu des contacts à ce sujet avec des associations? Si oui, qu'en ressort-il? Une rencontre avec la ministre française compétente peut-elle être envisagée afin de partager l'expérience française?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je souhaite revenir sur l'affirmation selon laquelle les conditions d'accueil de la petite enfance ont peu évolué depuis le début de la législature. Je vous rappelle que les deux premières phases du plan «Cigogne III» sont largement entamées et ont abouti à la sélection de projets portant sur le subventionnement de quelque 6 578 places supplémentaires.

Il nous faut bien cerner le concept du multi-accueil et ne pas perdre de vue les structures déjà existantes. La réglementation en vigueur encadre déjà structurellement l'accueil à temps plein ou à temps partiel. La combinaison de l'accueil à temps plein et de l'accueil à temps partiel se pratique quotidiennement dans les milieux d'accueil où l'on constate d'ailleurs une demande croissante pour les temps partiels. Les formes spécifiques d'accueil ne sont pas l'apanage de certains milieux d'accueil en particulier. L'accueil d'urgence et flexible est pratiqué dans des lieux très divers, crèches, haltes-garderies, services conventionnés, maisons communales d'accueil de l'enfance (MCAE).

Il est essentiel de chercher à obtenir la meilleure adéquation possible entre les services des structures d'accueil et les besoins des parents et des enfants lors du processus de réforme du secteur de l'accueil de la petite enfance. La continuité de l'accueil représente un enjeu important pour assurer la sécurité affective de l'enfant. Cette question et celle du co-accueil occupent une place centrale dans les travaux de recherche sur la réforme des milieux d'accueil. Elles sont très intéressantes, car elles permettent, moyennant respect des normes de qualité et de la réglementation, de créer des lieux d'accueils plus flexibles où les accueillantes ne sont pas seules. Les communes peuvent aussi mettre des espaces à la disposition des accueillantes et *in fine* cela permet de réduire des coûts.

Une régularisation du statut des accueillantes permettra de créer des emplois pour les femmes. Ces pistes méritent donc notre intérêt, notamment dans le cadre du futur plan de «Synergie employeurs-milieux d'accueil» (SEMA), destiné à multiplier et à diversifier les lieux d'accueil.

Mme Véronique Durenne (MR). – J'ai été assez séduite par l'expérience française de multi-accueil et c'est la raison pour laquelle je vous suggérerais des contacts avec votre homologue française. La solution de multi-accueil permet de répondre à différents besoins. Prenons l'exemple d'une maman qui n'a pas de travail. Tout un chacun a le droit de s'épanouir et de déposer l'enfant pendant quelques heures dans une structure d'accueil. Cette maman peut aussi suivre une formation et son enfant sera accueilli pendant une plage horaire plus étendue. Après avoir accompli sa formation et si elle n'a toujours pas de travail, la maman s'occupera alors de son enfant à la maison. Si enfin cette maman a la chance de trouver du travail, l'enfant sera repris par la structure d'accueil. Ces milieux d'accueil offrent une flexibilité énorme. À mes yeux, il est intéressant de les rencontrer, car la solution qu'ils offrent répond bien aux besoins des familles et des professionnels. Le multi-accueil se base sur le vécu, la réalité des situations des familles et offre une solution optimale à la famille qui lui permet de trouver un bon équilibre.

5.13 Question de Mme Anne Lambelin à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Aide aux parents bénéficiaires du SECAL »

Mme Anne Lambelin (PS). – Depuis le 1^{er} janvier, le plafond de revenus d'un parent bénéficiaire du Service des créances alimentaires (SECAL) est passé de 1 300 à 1 800 euros nets. Techniquement, un plus grand nombre de personnes peuvent donc prétendre aux avances du SECAL. Cette aide intervient auprès de plus de 16 000 personnes, principalement des mères céli-

bataires qui ne reçoivent pas ou plus de pension alimentaire. Ce service est donc devenu un outil indispensable dans la lutte contre la précarité et la pauvreté infantile.

La presse a récemment fait état d'une augmentation de 8 % du nombre de dossiers ouverts en trois mois et de 7 % du nombre d'enfants bénéficiaires. Pour l'année 2015, il était prévu que le SECAL reçoive 8 millions d'euros supplémentaires du gouvernement fédéral qui s'y était engagé précédemment. Cependant, cette dotation complémentaire n'est pas assurée. D'après la Ligue des familles, la non-augmentation du budget du SECAL risque d'augmenter les difficultés de ces familles.

Madame la Ministre, si cette aide aux personnes qui ne reçoivent pas leur pension alimentaire n'est pas versée, quels sont les risques de paupérisation pour les enfants de Bruxelles et de Wallonie? L'ONE est-il en contact avec ce service dans son travail de soutien à la parentalité au quotidien? Y a-t-il des contacts entre vos services et le gouvernement fédéral sur la question de la paupérisation des familles en raison du non-versement des pensions alimentaires? Le cas échéant, quelles collaborations ont-elles été mises en place avec les associations?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il serait utile d'interroger le Fédéral, car ce problème ne relève pas de mes compétences. Le problème est réel. Il y a des manques dans le financement du SECAL, même si des adaptations juridiques ont été réalisées sous l'ancienne législature pour améliorer les choses. À l'occasion d'un prochain comité de concertation, j'interpellerai le Fédéral sur tous ces manquements. J'en aurai pour plusieurs heures.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je vous encourage bien évidemment à évoquer le sujet avec les instances fédérales, Madame la Ministre. Le problème touche 16 293 personnes. Notre commission est compétente pour gérer les problèmes de précarité des jeunes parents célibataires. Ce sont souvent des jeunes femmes avec des enfants à charge et qui ont du mal à trouver un logement. Je peux en témoigner en tant qu'ancienne présidente de CPAS: le nombre de jeunes parents célibataires en situation de précarité est en constante augmentation. Et même si le problème est partiellement dû à la non-augmentation de la subvention prévue par le Fédéral pour le SECAL, il nous concerne également. C'est pourquoi je vous invite à prendre position.

Je vous ai également demandé si l'ONE était quotidiennement en contact avec ce service et si des collaborations avaient été mises en place avec les associations.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – L'ONE est évidemment en contact

avec tous les services, tant le service social que les différents travailleurs sociaux. Ils suivent les dossiers et interviennent quel que soit le niveau de pouvoir pour assurer l'aide et le suivi des familles précarisées.

6 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales adressées à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de Mme Savine Moucheron, intitulée

«Enfance: consultations prénatales hospitalières», de Mme Muriel Targnion, intitulées «Financement des consultations prénatales» et «Enfants et écrans», et de Mme Graziana Trotta, intitulées «Pauvreté infantile», «Santé des jeunes dans le Hainaut» et «Mieux prévenir et combattre l'anorexie mentale», sont retirées.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12 h 50.*